

**ORGANISATIONS
INTERNATIONALES**

La Genève internationale

Genève dans son rôle de « Ville hôte » des organisations internationales est appelée « la Genève internationale ». Elle accueille différents types d'organisations qui traitent de domaines aussi variés que l'action humanitaire, le commerce, les droits de l'homme, l'environnement et le développement durable, la formation et l'éducation, le maintien de la paix et de la sécurité ou encore la météorologie, la protection de la propriété intellectuelle, la recherche nucléaire, la santé, les télécommunications et le travail.

Les organisations internationales qui composent la Genève internationale n'ont pas toutes le même statut juridique et entretiennent des rapports différents entre elles.

A. Organisations internationales

Organisations internationales à l'intérieur du système des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies (**ONU**) est une organisation intergouvernementale qui a son siège à New York. Elle est représentée à Genève par l'Office des Nations Unies à Genève (**ONUG**).

L'ONUG est, d'une part, composée par un secrétariat, et, d'autre part, par des **organes subsidiaires de l'ONU**.

- Certains de ces organismes de l'ONU ont leur **siège principal à Genève**. Il s'agit notamment de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ou encore la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU).
- D'autres organismes de l'ONU ont à Genève un **bureau régional pour l'Europe**. C'est le cas, par exemple, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dont les sièges principaux se trouvent respectivement à Nairobi et à New York.
- D'autres organismes de l'ONU ont un **bureau de liaison à Genève**, tels le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP avec siège à New York), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA avec siège à Gaza/Amman), le Programme alimentaire mondial (PAM avec siège à Rome) ou l'UNESCO (Paris).

Un autre type d'organisations internationales, qui font également partie du système onusien, sont les **agences spécialisées des Nations Unies**. Elles jouissent d'une large indépendance, disposent de leurs propres ressources financières, Etats membres et organes.

- 7 agences spécialisées ont leur **siège principal à Genève**, par exemple, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).
- D'autres agences spécialisées des Nations Unies ont leur **siège hors de Suisse**. Il s'agit, par exemple, de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), à Montréal, ou de l'Organisation maritime internationale (OMI), à Londres. Ce type d'organisation n'est pas décrit dans cette brochure.
- Certaines institutions spécialisées ayant leur siège hors de Suisse ont toutefois un **bureau de liaison** à Genève tels l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, siège à Rome) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI, siège à Vienne).

Organisations internationales en dehors du système des Nations Unies

17 autres organisations intergouvernementales indépendantes du système des Nations Unies ont également leur **siège à Genève**. C'est le cas notamment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), l'Association européenne de libre-échange (AELE) ou l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue un cas particulier. Bien que fondée sous l'égide des Nations Unies, elle n'est pas, à proprement parler, une agence spécialisée. L'AIEA a son siège à Vienne et deux bureaux de liaisons auprès de l'ONU, l'un à Genève, l'autre à New York.

La Conférence du désarmement (CD) est un autre cas qu'il faut mentionner à part. Sur le plan politique, cette enceinte est indépendante de l'ONU. Elle établit donc elle-même son ordre du jour, définit ses propres règles de procédures et conduit ses travaux sur la base du consensus. La CD tient cependant compte des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU et lui rapporte au moins une fois par an le résultat de ses travaux. La CD est rattachée, pour ce qui est des services de secrétariat et d'intendance, au Centre des affaires du désarmement de l'ONU. La CD compte 65 Etats membres, dont la Suisse, qui sont tous représentés à Genève.

Par ailleurs, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) ont également leur siège à Genève.

Organisations non gouvernementales à caractère intergouvernemental prédominant

7 organisations internationales quasi gouvernementales se sont vu reconnaître un caractère intergouvernemental prédominant en raison notamment de la qualité de leurs membres, de leurs sources de financement, du genre de leurs activités et de leur mode de fonctionnement. C'est le cas, par exemple, de l'Association du transport aérien international (IATA à Genève), de l'Union mondiale pour la nature (UICN à Gland) et du Bureau européenne de l'Agence mondiale antidopage (AMA à Lausanne, avec siège à Montréal).

Organisations internationales non gouvernementales (ONG)

Ce sont des institutions créées par un acte relevant du droit interne privé, sous forme d'association ou de fondation, poursuivant un but non lucratif d'utilité internationale et exerçant une activité effective dans au moins deux Etats. De nombreuses ONG sont installées à Genève, parmi lesquelles environ 250 disposent d'un statut consultatif auprès des Nations Unies.

B. Représentations auprès des organisations internationales

Représentation d'Etats

164 Etats, y compris la Suisse, sont représentés à Genève par une mission permanente. Tous sont membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), hormis le Saint-Siège qui dispose d'un statut d'observateur. Ces missions permanentes sont les représentations officielles des Etats auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Certains Etats ont ouvert une mission permanente séparée auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et/ou une représentation permanente séparée auprès de la Conférence du désarmement (CD). La Suisse est représentée à Genève par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales et par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Représentation d'organismes internationaux

Certaines organisations intergouvernementales invitées à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies (à New York) ou d'autres organisations, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par exemple, disposent d'une délégation permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il s'agit notamment de la Ligue des Etats arabes (LEA), de l'Union africaine (UA) ou encore de l'Union européenne (UE).

C. Statut juridique en Suisse des organisations intergouvernementales

Le statut juridique de l'Office des Nations Unies à Genève est régi par l'accord de siège du 1^{er} juillet 1946 conclu entre l'ONU et le Conseil fédéral. Cet accord de siège s'applique aussi aux organes subsidiaires de l'ONU qui ont leur siège principal à Genève, ainsi qu'aux organismes de l'ONU qui y disposent d'un bureau régional ou d'un bureau de liaison. Ceci est également le cas pour le bureau de liaison de l'AIEA et la Conférence du désarmement.

En revanche, chacune des 7 agences spécialisées des Nations Unies établies en Suisse a conclu un accord de siège avec le Conseil fédéral. Il en est de même des 17 organisations intergouvernementales ou internationales qui n'appartiennent pas à la « famille onusienne ».

Les 7 organisations quasi gouvernementales sont, quant à elles, au bénéfice d'un accord de nature fiscale conclu avec le Conseil fédéral.

D. Statut juridique en Suisse des missions, représentations et délégations permanentes

Sur décision du Conseil fédéral, la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques s'applique par analogie aux missions et représentations permanentes sises à Genève. Elles jouissent donc du même statut que les ambassades sises à Berne. Le Conseil fédéral octroie le même statut aux délégations permanentes d'organisations internationales; la convention précitée s'applique donc aussi, par analogie, à ces dernières.

Le Système des Nations Unies

L'expression "Nations Unies"¹ qui est attribuée au Président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt, apparut pour la première fois dans la "Déclaration des Nations Unies" du 1^{er} janvier 1942, par laquelle les représentants de 26 pays s'engageaient à poursuivre ensemble la guerre contre les puissances de l'Axe. La Charte des Nations Unies fut élaborée par les représentants de 50 pays à la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale, réunie à San Francisco du 25 avril au 26 juin 1945. L'Organisation des Nations Unies (ONU) naquit officiellement le 24 octobre 1945. La "Journée des Nations Unies" est célébrée chaque année le 24 octobre.

L'ONU, dont le siège principal se trouve à New York², est une organisation composée d'États souverains et non un gouvernement mondial. Elle met à la disposition de ses États membres les moyens de trouver des solutions à des différends ou à des problèmes et d'aborder pratiquement toutes les questions intéressant l'humanité et dépassant le cadre national.

L'esprit et les devoirs de l'ONU reposent sur la [Charte des Nations Unies](#)³.

Préambule

Nous, peuples des Nations Unies, résolu :

- *à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,*
- *à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,*
- *à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,*
- *à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,*

et à ces fins,

- *à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,*
- *à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,*

¹ Les informations sur le Système des Nations Unies sont tirées des sites internet de l'ONU (<http://www.un.org>) et de l'ONUG (<http://www.unog.ch>).

² Siège de l'ONU : New York, NY 10017, USA - tél. 001 212 963 12 34 - fax 001 212 963 48 79.

³ La Charte des Nations Unies est disponible sur Internet : www.un.org/french/aboutun/charte/index.html

- à *accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,*
- à *recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,*

avons décidé d'associer nos efforts.

Les articles 1 et 2 du chapitre I de la Charte précisent les buts que doit suivre l'Organisation ainsi que les principes qu'elle et ses membres doivent respecter, à savoir :

Article 1

Les buts des Nations Unies sont les suivants :

1. *Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix.*
2. *Développer entre les Nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde.*
3. *Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.*
4. *Etre un centre où s'harmonisent les efforts des Nations vers ces fins communes.*

Article 2

L'Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'Article 1, doivent agir conformément aux principes suivants :

1. *L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.*
2. *Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte.*
3. *Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux*

par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

4. *Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.*
5. *Les Membres de l'Organisation donnent à celle-ci pleine assistance dans toute action entreprise par elle conformément aux dispositions de la présente Charte et s'abstiennent de prêter assistance à un Etat contre lequel l'Organisation entreprend une action préventive ou coercitive.*
6. *L'Organisation fait en sorte que les Etats qui ne sont pas Membres des Nations Unies agissent conformément à ces principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales.*
7. *Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII.*

L'ONU est composée de six organes principaux qui sont : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat. Ces organes se trouvent au siège de l'ONU à New York, sauf la Cour internationale de Justice, qui a son siège à La Haye (Pays-Bas).

L'Assemblée générale (AG) est le principal organe de délibération. Elle se compose des représentants de tous les 191 Etats membres, qui disposent chacun d'une voix. Les décisions sur des sujets importants tels que la paix et la sécurité internationales, l'admission de nouveaux membres et les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers. Les décisions sur les autres sujets sont prises à la majorité simple. Les décisions de l'Assemblée générale portent le poids de l'opinion mondiale sur les grandes questions internationales et sont revêtues de l'autorité morale de la communauté internationale.

L'Assemblée générale se réunit chaque année en septembre en session ordinaire au siège de l'ONU à New York et se poursuit généralement jusqu'à la mi-décembre. Elle peut également être appelée à siéger en session extraordinaire. Les travaux menés par l'Organisation durant l'année découlent en grande partie des décisions de l'Assemblée générale, c'est-à-dire de la volonté de la majorité des membres exprimée dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Ces travaux sont exécutés par des commissions et autres organes établis par l'Assemblée générale (comme la Conférence du désarmement), dans des Conférences internationales convoquées par l'Assemblée générale ou encore par le Secrétariat de l'ONU.

Le **Conseil de sécurité** a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. Chacun de ses membres doit à tout moment avoir un représentant au siège de l'ONU. Il est composé de 5 membres permanents (la Chine, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni) et de 10 membres non permanents nommés par l'Assemblée générale. Tout État Membre de l'ONU qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut participer, sans droit de vote, aux débats du Conseil quand celui-ci estime que les intérêts de l'État en question sont concernés. Les États parties à un différend examiné par le Conseil, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation, sont invités à prendre part, sans droit de vote, aux débats du Conseil.

Le **Conseil économique et social** (ECOSOC) est l'organe principal de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU ainsi que de ses organismes et agences spécialisées - qui constituent ce qu'on appelle "le système (ou la famille) des Nations Unies". Il comprend 54 membres élus pour trois ans. L'ECOSOC tient généralement chaque année une session de fond de cinq semaines, une fois à New York et une fois à Genève, et au moins deux sessions d'organisation à New York.

Le **Conseil de tutelle** a la tâche de surveiller l'administration des territoires placés sous ce régime, lequel avait essentiellement pour objet de faire progresser la condition des 11 territoires existant à l'origine et de favoriser leur évolution progressive vers l'autonomie ou l'indépendance. Le Conseil se compose des 5 membres permanents du Conseil de sécurité (la Chine, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni).

Avec l'indépendance de Palau, dernier territoire sous tutelle des Nations Unies, le Conseil a officiellement décidé de suspendre ses activités à partir du 1er novembre 1994. Par une résolution adoptée le même jour, le Conseil a amendé ses règles de procédure de manière à ne plus avoir à se réunir une fois par an et à se réunir uniquement quand les circonstances l'exigeront.

La **Cour internationale de Justice** (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'ONU. Elle siège au Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas). Elle a commencé à fonctionner en 1946, prenant la suite de la Cour permanente de Justice internationale qui siégeait dans les mêmes locaux depuis 1922. La Cour a une double mission : régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et donner des avis consultatifs sur les questions juridiques que peuvent lui poser les organes ou institutions autorisés à le faire.

La Cour se compose de quinze juges élus pour neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU siégeant indépendamment l'un

de l'autre. Elle ne peut comprendre plus d'un ressortissant d'un même Etat. La CIJ est renouvelable par tiers tous les trois ans; les juges sont rééligibles. Ils ne représentent pas leur gouvernement : ce sont des magistrats indépendants.

Le **Secrétariat**, composé de fonctionnaires recrutés au plan international qui travaillent au siège à New York et dans le monde entier, s'acquitte des diverses tâches quotidiennes de l'Organisation. Il est au service des autres organes principaux de l'ONU, dont il administre les politiques et les programmes. Il a à sa tête le Secrétaire général nommé par l'Assemblée générale pour une durée de cinq ans renouvelable, sur recommandation du Conseil de sécurité. Actuellement il s'agit de Monsieur BAN Ki-Moon.

Les tâches du Secrétariat sont aussi diverses que les problèmes dont s'occupe l'Organisation. Elles vont de l'administration des opérations de maintien de la paix à la médiation des différends internationaux.

Les fonctionnaires du Secrétariat observent également les tendances et les problèmes économiques et sociaux, réalisent des études sur des sujets tels que les droits de l'homme et le développement durable, organisent des conférences internationales sur des questions intéressant l'ensemble du monde, surveillent l'application des décisions adoptées par les organes de l'ONU, interprètent les discours et traduisent les documents dans les 6 langues officielles de l'Organisation et mettent en oeuvre des programmes d'information afin de faire connaître aux médias du monde les activités de l'ONU.

Le Secrétariat se compose de plus de 8'900 hommes et femmes appartenant à 160 pays environ. Ces fonctionnaires internationaux, de même que le Secrétaire général, ne rendent compte de leurs activités qu'à l'ONU et font le serment de ne solliciter ni recevoir d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure. Aux termes de l'article 100 de la Charte, chaque Etat membre s'engage à respecter le caractère exclusivement international des fonctions du Secrétaire général et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'exécution de leur tâche.

L'ONU a deux bureaux en **Europe** :

- L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG – www.unog.ch) qui est dirigé par M. Sergei Ordzhonikidze (Fédération de Russie), Directeur général de l'ONUG depuis mars 2003 et Secrétaire général adjoint de l'ONU. L'Office de Genève est notamment une instance pour le désarmement et les droits de l'homme. L'ONUG, qui est l'office le plus important après le siège de New York, est aussi le centre de diplomatie multilatérale le plus actif du monde et il a été le théâtre de bien des négociations historiques. C'est l'Office des Nations Unies le plus important après le siège de New York.

- l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV – www.unvienna.org) qui est dirigé par M. Antonio Maria Costa (Italie), Directeur général de l'ONUUV depuis mai 2002 et Secrétaire général adjoint de l'ONU. C'est le siège des activités des Nations Unies dans les domaines de la lutte contre la drogue, la prévention du crime et la justice criminelle, les utilisations pacifiques de l'espace extra atmosphérique et le droit commercial international.

L'ONU est aussi représentée **en Afrique** par :

- l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN – www.unon.org) qui est dirigé par M. Achim STEINER depuis 2009. L'ONUN est le siège des activités des Nations Unies dans les domaines de l'environnement et des établissements humains. M. Achim STEINER est aussi le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège est à Nairobi.

Source : Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève (www.dfae.admin.ch/geneve)

AGENCE DE COOPERATION ET D'INFORMATION POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

(Agency for International Trade Information and Cooperation)
ACICI - AITIC

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Rue de Varembe 9 - 1211 Genève 9

Tél. : 022 910 31 50 ou 022 919 12 86

Fax : 022 910 31 51

www.acici.org

info@acici.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'ACICI a été créée en 1998 avec le statut d'association de droit suisse par le Secrétariat d'Etat à l'économie au titre de la coopération économique au développement. Le nombre des requêtes émanant des pays bénéficiaires et celui des pays qui ont souhaité participer à cette initiative a débouché sur une modification de son statut. Depuis le 9 décembre 2002, l'ACICI est une organisation intergouvernementale et un accord de siège a été signé avec la Suisse le 31 août 2004.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'ACICI offre aux représentants des pays les moins favorisés ou aux ressources limitées une aide sur mesure dans la détermination et la défense de leurs intérêts commerciaux dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Elle prépare des synthèses sur des questions commerciales et des négociations en cours, organise régulièrement des séminaires ou des conférences internationales et offre un soutien logistique aux pays qui ne disposent pas d'une représentation permanente à Genève et, le cas échéant, à ceux qui souhaitent en établir une.

RÔLE DE LA SUISSE

L'ACICI a été fondée à l'initiative de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), aujourd'hui devenu le Secrétariat d'état à l'économie (seco), de l'administration fédérale suisse. L'ACICI a été financée uniquement par la Suisse jusqu'au 30 avril 2004. La contribution de la Suisse à partir de cette date sera de 4'000'000 CHF, répartis sur une période de 5 ans, sur un budget total de 18'364'000 CHF. Au 1^{er} janvier 2009 la première période de 5 ans a été étendue de 2 ans. La contribution de la Suisse s'éleva à 800'000 CHF, dans cet intervalle.

DIRECTRICE EXÉCUTIVE

Mme Esperanza DURAN

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Gayatri KANTH, Cadre questions commerciales et Coordinatrice de Projets
ou

M. Bobby BYLL, Cadre questions commerciales et Coordinatrice de la formation

NOMBRE D'EMPLOYÉS A GENEVE

16

NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS LE MONDE

9

Mme Esperanza DURAN

Directeur exécutif

M. Claude TROLLIET

Directeur exécutif adjoint

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

(International Atomic Energy Agency)

AIEA - IAEA

Bureau de liaison d'une organisation intergouvernementale à Genève avec siège à Vienne
(accord de siège ONU)

Palais des Nations - Bureau B426-428 - 1211 Genève 10

Tél. : 022 917 36 32 - Fax : 022 917 00 66

www.iaea.org

iaeage@unog.ch

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) a été approuvé le 26 octobre 1956 lors d'une conférence internationale tenue au siège de l'ONU à New York, et l'Agence a commencé ses activités à Vienne le 29 juillet 1957. Le 14 novembre 1957, l'Assemblée générale a approuvé un accord régissant les relations entre l'AIEA et l'ONU.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) est la principale instance mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Créée par les Nations Unies en 1957 en tant qu'organisation internationale indépendante, elle représente l'aboutissement du discours visionnaire sur "L'atome au service de la paix" prononcé par le président des Etats-Unis, M. Eisenhower, devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1953, dans lequel il proposait la création d'une instance internationale chargée de contrôler et de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Le large éventail de services et d'activités de l'AIEA profite à 151 Etats Membres (décembre 2009). L'AIEA et son directeur général, Mohamed ElBaradei, ont été récompensés par le prix Nobel de la paix en 2005 pour leurs efforts "visant à empêcher que l'énergie nucléaire ne soit employée à des fins militaires et à faire en sorte que l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soit utilisée de la manière la plus sûre possible". Le directeur général actuel est M. Yukiya Amano.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'AIEA. Sa contribution à cette organisation pour l'année 2006 a été de près de 6,2 millions de CHF.

DIRECTEUR DE LA DELEGATION ET OBSERVATEUR PERMANENT

Mme Rita MAZZANTI, Fonctionnaire chargé des politiques et Chef du Bureau de Liaison de l'AIEA à Genève (Tél. : +41 22 917 36 20 ; Fax : +41 22 917 00 66 ; E-mail : rmazzanti@unog.ch)

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Syed AKBARUDDIN (adresse : Vienna International Centre, P.O. Box 100, 1400 Vienne; Tél. : +43 1 2600 21259 ; Fax : +43 1 2600 29785)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

2

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

2'374

ASSOCIATION DU TRANSPORT AERIEN INTERNATIONAL

(International Air Transport Association)
IATA

Organisation internationale non gouvernementale à caractère intergouvernemental
prédominant (accord de nature fiscale)

IATA CENTRE

Route de l'Aéroport 33

Case postale 416 - 1215 Genève 15 Aéroport

Tél. : 022 770 25 25 - Fax : 022 798 35 53

www.iata.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Association du transport aérien international (IATA) a été créée par 57 compagnies d'aviation en 1945 à La Havane. Elle fait partie des organisations internationales non gouvernementales à but non lucratif.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Un de ses buts initiaux était de contribuer au rétablissement du trafic aérien international. L'association a pour but d'encourager le développement de transports aériens sûrs, réguliers et économiques, au bénéfice des peuples du monde; de favoriser le commerce aérien et étudier les problèmes s'y rapportant; de fournir les moyens propres à une collaboration d'entreprises de transport aériens engagés directement ou indirectement dans les services de transports aériens internationaux; de coopérer avec l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale et autres organisations internationales. Elle est formée de 230 compagnies aériennes d'environ 125 pays. L'autorité suprême de l'IATA est l'Assemblée générale annuelle où chaque membre actif dispose d'une voix. L'IATA est l'association faitière des compagnies aériennes mondiales exerçant des vol réguliers internationaux.

RÔLE DE LA SUISSE

Swiss International Airlines est membre de l'IATA.

DIRECTEUR GENERAL

M. Giovanni BISIGNANI

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Anthony CONCIL

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

320

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

1'400

ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE

(European Free Trade Association)

AELE - EFTA

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Rue de Varembe 9-11 - 1211 Genève 20

Tél. : 022 332 26 26 - Fax : 022 332 26 77

www.efta.int

mail@efta.int

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Dès la création, en 1958, de la Communauté économique européenne (CEE), le premier souci des pays restés en dehors de celle-ci fut de ne pas être exclus du processus d'intégration économique de l'Europe occidentale et d'éviter une possible discrimination à leur endroit de la part de la CEE. Cette nécessité justifia l'élaboration par sept pays, dont la Suisse, de la Convention de Stockholm instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui entra en vigueur le 3 mai 1960 et qui fut révisée par la Convention de Vaduz entrée en vigueur en 2002.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Aujourd'hui constituée de quatre pays, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, l'AELE s'emploie à soutenir l'activité économique en Europe. Son premier objectif vise la suppression des barrières douanières et autres restrictions aux échanges commerciaux en vue de l'établissement, puis du renforcement d'un système de libre-échange multilatéral. L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 1994, de l'Accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) couvrant tous les Etats membres de l'Union Européenne et trois pays de l'AELE - l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège - a rapproché l'AELE de la réalisation de son but original (la Suisse ayant conclu des accords bilatéraux avec l'UE hors des mécanismes de l'AELE). La conclusion par les quatre pays de l'AELE d'accords de libre-échange avec des partenaires de l'Europe centrale et orientale, d'Asie ainsi que des continents américain et africain a servi également le même objectif.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'AELE et y contribue financièrement. A titre d'exemple, la contribution pour 2008 est de l'ordre de 10,3 millions de francs suisses sur un budget total de 25,3 millions de francs suisses. Ayant pris une part essentielle à la création de l'AELE en 1960, la Suisse participe pleinement aujourd'hui aux activités de l'Association aux côtés de ses trois partenaires. Son rôle dans l'AELE est à la mesure de son poids économique en Europe et au-delà. Et elle attache d'autant plus d'importance à l'efficacité de l'Association que celle-ci constitue un instrument de coopération intra- et extra européenne particulièrement utile pour la Suisse.

Dernière mise à jour le 12.03.09

SECRETAIRE GENERAL

M. Kare BRYN

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Reidun BARTHELEMY

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

25

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

68 (Bruxelles + Luxembourg + Paris)

M. Kare BRYN

Secrétaire général

M. Didier CHAMBOVEY

Secrétaire général adjoint

M. Ivo KAUFMANN

Chef de l'Unité des relations avec les pays tiers

BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

(Bank for International Settlements)

BRI - BIS

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Centralbahnplatz 2 - 4002 Bâle

Tél. : 061 280 80 80 - Fax : 061 280 91 00 / 280 81 00

www.bis.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La nécessité de créer une organisation internationale telle que la Banque des Règlements Internationaux (BRI) a été ressentie dès le début du XXe siècle. Depuis sa création lors de la Conférence de La Haye, en janvier 1930, la BRI a toujours été une institution unique. Détenue et contrôlée par les banques centrales, elle fournit à celles-ci et, à travers elles, au système financier d'une manière plus générale divers services hautement spécialisés. La BRI a commencé son activité le 17 mai 1930, ce qui en fait la plus ancienne organisation financière internationale au monde.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Les principales tâches de la Banque consistent à favoriser la coopération des banques centrales et à fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales. L'un des objectifs essentiels du renforcement de la coopération internationale entre banques centrales a toujours été de promouvoir la stabilité financière internationale. À notre époque, caractérisée par une intégration rapide des marchés financiers dans le monde, une telle coopération s'avère d'autant plus capitale. La BRI est, à cet effet, un important forum de coopération monétaire et financière entre dirigeants des banques centrales. Dans le même temps, elle est une banque, dont les déposants, cependant, sont exclusivement des banques centrales et des institutions financières internationales.

RÔLE DE LA SUISSE

La Banque nationale suisse (BNS) est membre de la BRI. Le président de la Direction générale de la BNS siège au Conseil d'administration de la BRI et peut être nommé Président du Conseil (le dernier en date est Jean-Pierre Roth, qui a exercé ce mandat du 1^{er} mars 2006 au 28 février 2009).

DIRECTEUR GENERAL

M. Jaime CARUANA

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Hermann GREVE

NOMBRE D'EMPLOYES A BÂLE

532

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

557

M. Guillermo ORTIZ

Président du Conseil d'administration

BANQUE MONDIALE

(World Bank)

BM - WB

Délégation permanente d'une organisation intergouvernementale auprès de l'ONUG et de l'OMC / Observateur permanent de l'ONU / application par analogie de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques (siège à Washington)

Chemin Louis-Dunant 3 - Case postale 66 - 1211 Genève 20

Tél. : 022 748 10 00 - Fax : 022 748 10 30

www.worldbank.org

itaylor@worldbank.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La Banque mondiale, qui a été créée durant la deuxième guerre mondiale à Bretton Woods a initialement porté ses efforts sur la reconstruction de l'Europe d'après-guerre. La reconstruction demeure un important objectif des travaux de la Banque. Aujourd'hui, toutefois, la Banque replace toutes ses activités dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté. Ses effectifs, autrefois homogènes et composés essentiellement d'ingénieurs et d'analystes financiers, tous basés à Washington, se caractérisent désormais par la multiplicité de leurs pays d'origine et de leurs domaines de spécialisation (économie, politique publique, politiques et questions sectorielles et sciences sociales). Actuellement, 40 % des employés de la Banque travaillent dans les bureaux de représentation ouverts par l'institution dans certains pays membres. La Banque mondiale se compose aujourd'hui de cinq institutions de développement étroitement affiliées : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et le Centre international de règlement des différends internationaux (CIRDI).

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

La Banque mondiale a pour but de lutter contre la pauvreté ainsi que d'aider les populations à se prendre en charge et à maîtriser leur environnement par la fourniture de ressources, la transmission de connaissances, le renforcement des capacités et la mise en place de partenariats dans les secteurs public et privé.

PRESIDENT

M. Robert B. ZOELICK

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Isabelle Taylor, Senior Executive Assistant

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

4

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

10'000

M. Richard NEWFARMER

Special representative to the UN and the WTO

Mme Elisa GAMBERONI

Policy Officer

BUREAU DE SERVICE D'APPUI AUX PROJETS DES NATIONS UNIES

(United Nations Office for Project Services)

UNOPS

Chemin des Anémortes 11-13 - 1219 Châtelaine

Tél. : 022 917 83 87 - Fax : 022 917 80 62

registrygeneva@unops.org

www.unops.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS) a été créé en 1995 par une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les projets qu'elle met en œuvre ou supervise demeurent la propriété intégrale de ses clients. L'action de l'UNOPS est inspirée par les valeurs de la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Sa compétence technique s'appuie sur les agences spécialisées des Nations Unies et un vaste groupe d'experts qualifiés. Son efficacité et sa rentabilité proviennent des méthodes de gestion propres à une organisation dont la seule source de financement est le paiement des services fournis à ses partenaires.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'UNOPS fournit des services de gestion de projets dans un grand nombre de secteurs, tels que l'achat de biens et de produits pour les pays en voie de développement, la supervision et la certification de projets financiers par le Fond International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) ou la reconstruction de régions affectées par des conflits. La méthodologie de l'UNOPS s'applique également avec succès au développement préventif dans des régions à haut risque de violence à cause de déséquilibres sociaux, économiques et ethniques.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse ne verse pas de contribution directe à l'UNOPS, qui ne reçoit aucune contribution directe des pays membres et qui est financée intégralement par le paiement des services qu'elle fournit à ses clients. Elle cofinance toutefois diverses opérations multilatérales gérées par l'UNOPS.

DIRECTEUR REGIONAL DU BUREAU DE L'UNOPS (CANANE)

M. Bernhard SCHLACHTER

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Michel MEYER DE STADELHOFEN

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

25

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

env. 280 (+ 5'000 personnes employées par l'UNOPS sur les projets qu'il gère)

M. Bernhard SCHLACHTER	Directeur régional pour l'Asie Centrale, l'Afrique du Nord, le Proche Orient et l'Europe (CANANE)
M. Armen CHOBANYAN	Gestionnaire de portefeuilles
M. Artan ALIKO	Gestionnaire de portefeuilles
Ms. Samina KADWANI	Gestionnaire de portefeuilles
M. Michel MEYER DE STADELHOFEN	Office Manager

BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION

(International Bureau of Education)

BIE/UNESCO - IBE/UNESCO

Organisation intergouvernementale onusienne (accord de siège)

Route des Morillons 15 - 1218 Grand-Saconnex

Case postale 199 - 1211 Genève 20

Tél. : 022 917 78 00 - Fax : 022 917 78 01

www.ibe.unesco.org

c.acedo@ibe.unesco.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été élaboré par une conférence qui s'est tenue à Londres en 1945. L'UNESCO est née le 4 novembre 1946. Elle a son siège à Paris. Le Bureau international d'éducation (BIE), dont le siège est à Genève, est un centre des contenus de l'éducation. Il a été fondé en 1925 en tant qu'organisation privée. Devenue organisation intergouvernementale en 1929, il fait partie intégrante de l'UNESCO depuis 1969 avec une autonomie intellectuelle et fonctionnelle.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le principal objectif de l'UNESCO est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant la collaboration entre les nations grâce à l'éducation, la science, la culture et la communication. Le BIE est un centre international des contenus de l'éducation, couvrant les politiques d'éducation à travers le monde, les méthodes pédagogiques, les stratégies de l'enseignement et de l'apprentissage, et les innovations pédagogiques.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre du BIE et y contribue financièrement. La contribution pour 2010 se monte à 500'000 CHF sur un budget total de US\$ 4'465'000.

DIRECTRICE

Mme Clémentine ACEDO MACHADO

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Ruth CREAMER

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

20

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

--

BUREAU INTERNATIONAL DES TEXTILES ET DE L'HABILLEMENT

(International Textiles and Clothing Bureau)

BITH - ITCB

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Rte de Morillons 15 - 1218 Grand Saconnex

Tél. : 022 929 16 16 - Fax : 022 929 16 17

www.itcb.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Bureau International des Textiles et de l'Habillement (BITH), créé en 1984, est une organisation intergouvernementale qui compte exclusivement des pays en voie de développement exportateurs de textiles et d'habillement. Elle est administrée et financée uniquement par eux-mêmes. Le BITH a concentré ses efforts afin d'améliorer la politique commerciale internationale appliquée aux exportations des produits textiles des pays en voie de développement.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Les objectifs du Bureau sont d'obtenir l'élimination de la discrimination et du protectionnisme auxquels les pays en voie de développement sont confrontés, en cherchant l'application complète des règles et des principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour le commerce mondial du textile, en soutenant les droits de ses Membres et en les aidant à participer avec efficacité dans les forums internationaux pertinents.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est Etat hôte.

DIRECTEUR EXECUTIF

M. Munir AHMAD

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Munir AHMAD

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

4

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

--

BUREAU DE LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES

(United Nations Office
for the Coordination of Humanitarian Affairs)

OCHA

Organisme onusien avec bureau à Genève et siège principal à New York
(accord de siège ONU)

Palais des Nations - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 35 18 - Fax : 022 917 00 23
ochaonline.un.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a son siège à New York. Il a été créé pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire internationale destinée aux populations touchées par les catastrophes et les conflits. Les principaux bureaux sont partagés entre New York et Genève permettant ainsi de coordonner leurs efforts avec les différentes agences humanitaires basées à Genève.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève est chargé de coordonner des opérations humanitaires sur le terrain et de renforcer la coopération entre les directions des organisations humanitaires. Il fournit aussi des informations et conseils aux gouvernements touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse s'engage fortement afin d'améliorer la coordination entre acteurs humanitaires. En 2006, sa contribution s'est élevée à plus de 4 millions de dollars.

DIRECTION

M. John HOLMES, Secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires (New York)
M. Kadidis ROCHANAKORN, Directeur du Bureau de Genève

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Elisabeth BYRS - (Tél. : 022 917 26 53)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

215

NOMBRE D'EMPLOYES A NEW YORK

190

M. Kadidis ROCHANAKORN

Directeur du Bureau OCHA à Genève

* M. Franz-Josef HOFMANN-HERIMBERG

Conseiller spécial du Coordinateur pour les secours d'urgence

* M. Gerhard PUTMAN-CRAMER

Directeur adjoint (politiques d'intervention en cas de catastrophes naturelles)

Secrétariat inter-institutions pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

* M. Salvano BRICEÑO

Directeur

Division inter-agences des déplacements internes

M. Dennis McNAMARA

Directeur

CENTRE CONSULTATIF SUR LA LÉGISLATION DE L'OMC

(Advisory Centre on WTO Law)
ACWL

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Av. Giuseppe-Motta 31-33 - Case postale 132 - 1211 Genève 20

Tél. : 022 919 21 21 - Fax : 022 919 21 22

www.acwl.ch

info@acwl.ch

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) est une organisation intergouvernementale indépendante de l'OMC dont l'Accord constitutif est entré en vigueur en 2001. Tout Membre de l'OMC et tout Etat ou territoire douanier en cours d'accession à l'OMC peut devenir Membre du Centre en adhérant à l'Accord. Les pays figurant sur la liste des Nations Unies comme pays les moins avancés et qui sont aussi Membres de l'OMC (ou en cours d'accession à l'OMC) ont accès aux services du Centre sans avoir à en devenir Membres.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Afin que les pays en développement, et plus particulièrement les pays les moins avancés d'entre eux, ainsi que les économies en transition, puissent participer plus pleinement à l'OMC et faire respecter leurs droits à égalité avec les pays développés, le Centre met à la disposition de ses Membres son expertise juridique dans le domaine du droit de l'OMC. Le Centre prépare des avis juridiques, soutient légalement ses Membres et pays les moins avancés à tous les stades de la procédure de règlement des différends, et dispense des cours de formation aux représentants gouvernementaux intéressés.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est Etat hôte et Membre depuis le 5 décembre 2004. La Suisse a versé au titre de contribution unique d'accession la somme de CHF 1'000'000.- et a également contribué au Fond de dotation en capital du Centre à hauteur de CHF 3'190'000.-.

DIRECTEUR EXECUTIF

M. Frieder ROESSLER

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

-

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

10

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

-

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

(International Trade Centre)

CCI - ITC

Organisme onusien avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Rue de Montbrillant 54-56 - 1202 Genève

Tél. : 022 730 01 11 - Fax : 022 733 44 39

www.intracen.org

itcreg@intracen.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Centre du commerce international (ITC) a été créé en 1964 par les pays membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Depuis 1968, l'ITC, organisme de coopération technique chapeauté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est chargé des aspects opérationnels du développement des échanges axés sur l'entreprise.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Depuis 1964, le Centre du commerce international aide les petites entreprises des pays en développement à se hisser avec succès sur les marchés mondiaux en dispensant des programmes de développement du commerce au secteur privé, aux institutions d'appui et aux décideurs politiques. L'ITC travaille en partenariat avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'ITC soutient leurs stratégies en matière de réglementation, de recherche et de politique, et contribue à les convertir en projets pratiques. L'objectif principal de l'ITC est d'aider les pays en développement à intensifier leurs exportations pour parvenir au développement durable en lançant, soutenant ou mettant en œuvre des projets axés sur la compétitivité. La mission de l'ITC exige d'établir des partenariats avec des organismes nationaux, régionaux et internationaux.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'ITC et y joue un rôle actif. Sa contribution pour 2009 était de l'ordre de 2.2 millions de dollars des Etats-Unis sur un budget extrabudgétaire d'environ 43.8 millions de dollars. La Suisse figure parmi les principaux bailleurs de fonds du centre.

DIRECTRICE EXECUTIVE

Mme Patricia FRANCIS

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme E. BISSON, Administratrice principale chargée des relations extérieures

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

280

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

Plusieurs centaines de consultants sont affectés chaque année aux projets de l'ITC sur le terrain.

Mr Anders AEROE

Directrice exécutive adjoint a.i.

Mme Aichatou POUYE

Directrice, Division du support aux entreprises et institutions

M. Willem VAN DER GEEST

Directeur a.i. et économiste principal, Division du développement des marchés

Mme Eva K. MURRAY

Directrice, Division de l'appui aux programmes

M. Friedrich VON KIRCHBACH

Directeur, Division des programmes pays

CENTRE SUD

(South Centre)

CS

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Chemin du Champ-d'Anier 17 - Case postale 228

1211 Genève 19

Tél. : 022 791 80 50 - Fax : 022 798 85 31

www.southcentre.org

south@southcentre.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La Commission du Sud, organe indépendant de haut niveau, a été créée en 1987. Elle était chargée d'étudier l'expérience acquise par les pays en développement et de suggérer, à la lumière des tendances de l'économie mondiale, la meilleure façon d'assurer un progrès durable pour leurs populations. Le Centre a été transformé en une organisation intergouvernementale permanente, avec 49 Etats membres. Le Centre Sud, initialement conçu comme mécanisme de suivi temporaire de la Commission Sud lorsque cette dernière cessa ces activités en 1990, devint, en 1995, une organisation intergouvernementale permanente pour les pays en développement. Le Centre Sud compte actuellement 50 Etats membres.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'objectif central du Centre Sud est de promouvoir la solidarité du Sud, la prise de conscience de l'appartenance au Sud et la connaissance et la compréhension mutuelles entre les pays et entre les peuples du Sud. Afin d'atteindre ces objectifs et de favoriser la participation coordonnée des pays en développement aux forums internationaux, le Centre prépare, publie et distribue des documents d'information, des analyses stratégiques et des recommandations sur les questions économiques, sociales, politiques internationales qui intéressent les pays du Sud. Le Centre Sud est un centre de réflexion qui jouit d'une indépendance intellectuelle totale.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse a joué un rôle important dans l'établissement de cette première organisation intergouvernementale globale du Sud. En 1987, elle acceptait d'accueillir la Commission du Sud, en lui octroyant le statut et privilèges accordés aux organisations internationales et en la soutenant financièrement (notamment en payant son loyer). Elle accorda par la suite le même statut au Centre Sud, le bureau de suivi de la Commission, et a totalement soutenu les efforts visant à faire du Centre une organisation intergouvernementale permanente en signant avec lui un accord de siège.

DIRECTEUR

M. Martin KHOR

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Joseph RIENZIE NANAYAKKARA, Chef de l'administration

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

25

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

Un réseau de collaborateurs et d'associés dans les pays du Sud est en pleine expansion.

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

(International Committee of the Red Cross)

CICR - ICRC

Organisation internationale (accord de siège)

Avenue de la Paix 19 - 1202 Genève

Tél. : 022 734 60 01 - Fax : 022 733 20 57

Télex : 022 414 226

www.icrc.org

icrc@icrc.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été fondé à Genève en 1863, suite à une initiative d'Henry Dunant. Le droit international humanitaire, et notamment les quatre Conventions de Genève de 1949, constitue le cadre juridique universellement accepté dans lequel le CICR fonde ses activités.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes des conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires. Créé en 1863 le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.

RÔLE DE LA SUISSE

Le Conseil fédéral suisse est le dépositaire des Conventions de Genève. La Suisse apporte un soutien diplomatique et financier au CICR.

PRESIDENT

M. Jakob KELLENBERGER

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Unité de diplomatie multilatérale et coordination humanitaire, Département de la communication, Service des visites

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

800 environ

NOMBRE DE DELEGUES SUR LE TERRAIN

1'200 environ

NOMBRE D'EMPLOYES LOCAUX SUR LE TERRAIN

10'000 environ

Membres du Comité international de la Croix-Rouge

* M. Jakob KELLENBERGER	Président
* M. Olivier VODOZ	Vice-président
Mme Christine BEERLI	Vice-président permanent

Direction

* M. Angelo GNAEDINGER	Directeur général
* M. Pierre KRAEHENBUEHL	Directeur des opérations
* M. Philip SPOERI	Directeur du droit international et de la coopération avec le Mouvement
* M Jacques STROUN	Directeur des ressources humaines
Mme Doris PFISTER	Directrice des ressources et du soutien opérationnel
* M. Yves DACCORD	Directeur de la communication
Mme Lise BOUDREAUULT	Cheffe de l'Unité de diplomatie multilatérale et coordination humanitaire
M. Andreas WIGGER	Chef de la Division de l'Agence centrale de recherches et de la protection
M. Florian WESTPHAL	Porte parole
* M. Toni PFANNER	Rédacteur de la Revue internationale de la Croix-Rouge

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

(Economic Commission for Europe)

CEE-ONU - UNECE

Organisme onusien avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Palais des Nations - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 44 44 - Fax : 022 917 05 05
www.unece.org
info.ece@unece.org
prenom.nom@unece.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Créée en 1947 pour aider à la reconstruction de l'Europe d'après-guerre, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a été le lieu du dialogue économique entre l'Est et l'Ouest. Elle est devenue après 1990 un lieu de concertation et de coopération sur la transition et l'intégration des pays de l'Europe centrale et orientale ainsi que des anciennes républiques soviétiques dans l'économie mondiale.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

La CEE-ONU est l'une des cinq commissions régionales de l'ONU. La Commission, en tant qu'instance multilatérale, facilite une intégration et une coopération économiques plus poussées entre ses 56 Etats membres et favorise le développement durable et la prospérité économique, par les moyens suivants : la concertation sur les politiques à mener ; la négociation d'instruments juridiques internationaux ; l'élaboration de règlements et de normes ; l'échange et la mise en oeuvre de pratiques optimales ainsi que de compétences économiques et techniques ; la coopération technique à l'intention des pays à économie en transition. La CEE-ONU contribue à renforcer l'efficacité de l'ONU par la mise en oeuvre, au niveau régional, des résultats des conférences et sommets mondiaux se tenant sous l'égide des Nations Unies.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de la CEE-ONU et y participe financièrement par le biais de sa contribution générale aux Nations Unies. La Suisse joue un rôle prépondérant dans le domaine de l'environnement, mais elle est également active dans ceux des transports, de la statistique et du développement du commerce. Le Secrétariat d'Etat à l'économie coordonne la présence des différents offices fédéraux dans les activités de la CEE-ONU.

SECRETAIRE EXECUTIF

M. Ján KUBIS

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Jean RODRIGUEZ, Chargé de l'information, CEE-ONU

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

219

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

M. Ján KUBIS	Secrétaire exécutif de la CEE-ONU et Secrétaire général adjoint des Nations Unies
M. Paolo GARONNA	Secrétaire exécutif adjoint
* M. Patrice ROBINEAU	Conseiller principal du Secrétaire exécutif
* Mme Susan BARTOLO	Chef de cabinet et Secrétaire de la Commission
* M. Kaj BÄRLUND	Chef de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire
* M. José CAPEL-FERRER	Chef de la Division des transports
* M. Heinrich BRÜNGGER	Chef de la Division de statistique
M. Andrey VASILYEV	Chef de la Division de l'intégration et de la coopération économiques
* M. George KOWALSKI	Chef de la Division de l'énergie durable
Mme Virginia CRAM-MARTOS	Chef de la Division du commerce et du bois
M. Abdur CHOWDHURY	Chef de l'Unité de coopération technique
M. Jean RODRIGUEZ	Chargé de l'information

COMMISSION ELECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

(International Electrotechnical Commission)

CEI

Organisation non gouvernementale internationale sans but lucratif (Bureau central à Genève)

CEI Bureau central - 3, rue de Varembe - Case postale 131 - 1211 Genève 20

Tél. : 022 919 02 11 - Fax : 022 919 03 00

www.iec.ch

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) a été fondée en 1906, à Londres, suite à une résolution adoptée en 1904 par des ingénieurs de 15 pays en vue d'instituer une coopération entre les sociétés techniques dans le monde. L'objectif de la Commission était alors d'examiner la question de la normalisation de la nomenclature et de l'évaluation des appareils et équipements électriques. Initialement basée à Londres, la CEI a installé son Bureau central à Genève dès 1948. Le siège est toujours situé à Genève, mais la CEI a également des bureaux régionaux à travers le monde – à Boston (Etats-Unis), à Singapour (Singapour) et à São Paulo (Brésil) – de même que certaines activités en matière d'évaluation de la conformité à Sydney (Australie).

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

La CEI est la principale organisation internationale active dans l'élaboration de normes internationales et dans la gestion de systèmes d'évaluation de la conformité pour les produits, systèmes et services électriques et électroniques, regroupés sous le terme d'électrotechnologie. Les publications de la CEI fournissent une base à la normalisation au plan national et sont utilisées comme référence lors de l'élaboration de soumissions et de contrats internationaux. La communauté CEI regroupe, à ce jour, plus de 160 pays, couvrant ainsi plus de 97 % de la population mondiale. Quelque 10 000 experts techniques à travers le monde participent au travail de la Commission. Les membres de la CEI sont des Comités nationaux, qui s'engagent à permettre une complète accessibilité et une représentation équilibrée des acteurs publics et privés du domaine de l'électrotechnologie dans leur pays. L'autorité suprême de la CEI est le Conseil, qui constitue l'assemblée générale des Comités nationaux. Le Conseil de direction, qui œuvre en qualité de Conseil d'administration, et le Comité exécutif, qui comprend les dirigeants de la CEI agissant en tant que directeurs exécutifs, sont mandatés par le Conseil pour superviser les activités de la Commission. L'essentiel du travail de la CEI est géré par trois organes placés sous l'autorité du Conseil de direction : le Bureau de gestion de la normalisation (SMB), le Bureau d'évaluation de la conformité (CAB) et le Bureau de stratégies des marchés (MSB).

Dernière mise à jour le 04.05.11

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse fait partie des 15 pays qui sont à l'origine de la résolution de 1904 et a rejoint la Commission en tant que membre dans les années suivant sa création. La Suisse a accueilli la Réunion générale de la CEI à deux reprises. En 1997, le Conseil a nommé un citoyen suisse au poste de Président pour un mandat de trois ans à compter de 1999. Aujourd'hui, le Comité national suisse assume le secrétariat de quatre comités d'études de la CEI, participe au travail de 112 d'entre eux et est observateur auprès de 22 autres. La Suisse participe également à deux des systèmes d'évaluation de la conformité de la CEI.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Aharon Amit

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Jonathan Buck – Directeur marketing et communications

M. Jack Sheldon – Responsable de la stratégie de normalisation

NOMBRE D'EMPLOYÉS A GENEVE

86

NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS LE MONDE

98

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

(United Nations Conference on Trade and Development)
CNUCED - UNCTAD

Organisme onusien avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Palais des Nations - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 12 34 - Fax : 022 907 00 57

www.unctad.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue à Genève en 1964, a abouti, en décembre de la même année, à la constitution de la CNUCED en tant qu'organe permanent de l'Assemblée générale. La CNUCED se compose actuellement de 193 Etats membres, dont 192 sont également membres de l'ONU (le 193^{ème} membre de la CNUCED étant le Saint-Siège).

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

La CNUCED a pour mission d'aider les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités de commerce, d'investissement et de développement qui s'offrent à eux, et à s'intégrer de façon équitable dans l'économie mondiale. Dans le cadre de son mandat, la CNUCED est un forum où les Etats membres délibèrent ouvertement sur les problèmes de commerce et de développement. Elle mène des travaux de recherche et d'analyse, organise des activités de renforcement des compétences locales et de coopération technique dans les domaines suivants: commerce international; investissement, technologie et développement des entreprises; mondialisation et stratégies de développement; infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale; pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de la CNUCED et y joue un rôle actif. Sa contribution au Trust Fund de l'organisation en 2008 a été de l'ordre de 2,9 million de dollars. La Suisse figure parmi les principaux bailleurs de fonds de l'organisation.

SECRETAIRE GENERAL

* M. Supachai PANITCHPAKDI

CHEF DE CABINET

M. Taffere TESFACHEW

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE ET NEW YORK

472 employés à Genève et 6 employés à New York

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

22 experts sur le terrain

* M. Supachai PANITCHPAKDI	Secrétaire général
M. Petko DRAGANOV	Secrétaire général adjoint
* M. Heiner FLASSBECK	Directeur, Division de la mondialisation et des stratégies de développement
Mme Jo Elizabeth BUTLER	Directeur par interim, Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés, et les programmes spéciaux
Mme Mina MASHAYEKHI	Directeur par interim, Directrice, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base
Mme Anne MIROUX	Directeur, Division de la technologie et de la logistique
* M. James ZHAN	Directeur, Division de l'investissement et de l'entreprise
M. Taffere TESFACHEW	Chef de cabinet
M. Christopher MACFARQUHAR	Chef, Service d'appui intergouvernemental
Mme Manuela TORTORA	Chef, Service coopération technique

CONFERENCE DU DESARMEMENT

(Conférence on Désarmement)

CD

Organisme indépendant de l'ONU avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Palais des Nations - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 22 80 - Fax : 022 917 00 34
www.unog.ch/français/disarm/cd_fr.htm

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La Conférence du Désarmement (CD) a été établie en 1978 conformément à une recommandation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE LA CONFERENCE

La CD constitue le principal forum au monde de négociations multilatérales sur le désarmement. La CD n'est pas un organe des Nations Unies, mais un organe autonome qui reçoit l'appui du système des Nations Unies. L'appui administratif de la CD est assuré par le service genevois du Département des Nations Unies pour les affaires de désarmement. Elle se réunit chaque année à Genève pour une négociation en trois temps en vue d'étudier et de négocier des mesures multilatérales de contrôle des armement, et de désarmement. Elle se compose de 65 membres, représentant chaque région géographique, et comprend les cinq États possédant l'arme nucléaire.

RÔLE DE LA SUISSE

Depuis le 17 juin 1996, la Suisse est membre de la CD.

SECRETAIRE GENERAL ET REPRESENTANT PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU

M. Sergeï ORDZHONIKIDZE

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Tim CAUGHLEY, Secrétaire général adjoint de la CD

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

5 professionnels et 3 services généraux

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

--

* M. Sergeï ORDZHONIKIDZE	Secrétaire général de la conférence et Représentant personnel du Secrétaire général
---------------------------	--

M. Tim CAUGHLEY	Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement
-----------------	---

Département des affaires de désarmement Service de Genève

M. Tim CAUGHLEY	Directeur, Département des affaires de désarmement (Service de Genève)
-----------------	---

CONSEIL INTERNATIONAL DES AEROPORTS

(Airports Council International)

ACI

Organisation internationale non gouvernementale à caractère intergouvernemental prédominant (accord de nature fiscale)

Aéroport de Genève - Case postale 16 - 1215 Genève 15

Tél. : 022 717 85 85 - Fax : 022 717 88 88

www.aci.aero

aci@aci.aero

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'ACI a été créé en 1991. Il est la "voix des aéroports" et représente les aéroports du monde entier, notamment auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), où il jouit du statut d'observateur, ainsi qu'auprès d'autres organisations internationales. L'ACI a son siège à Genève. Il est structuré en six régions : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Europe et Pacifique. L'ACI possède également un bureau à Montréal, chargé de la liaison avec l'OACI.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'ACI compte plus de 560 membres, aéroports et autorités aéroportuaires, exploitant quelque 1'650 aéroports dans plus de 177 pays et territoires. Le principal objectif de l'ACI est de renforcer la coopération entre ses aéroports membres ainsi qu'avec d'autres partenaires de l'aviation mondiale. Par le biais de cette coopération, l'ACI contribue dans une large mesure à offrir aux passagers un système de transport aérien sûr, efficace et compatible avec l'environnement. Il bénéficie du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'Organisation des Nations Unies (UN/ECOSOC).

RÔLE DE LA SUISSE

Les aéroports de Bâle-Mulhouse, de Genève, de Lugano, de Berne et de Zurich sont membres de l'ACI.

FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

(International Federation of Red Cross and
Red Crescent Societies)

Organisation internationale (accord de siège)

Chemin des Crêts 17 - 1211 Genève 19
Tél. : 022 730 42 22 - Fax : 022 733 03 95
www.ifrc.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été fondée le 5 mai 1919 à Paris, sous le nom de Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, afin de fédérer les différentes Sociétés de la Croix-Rouge en une structure internationale susceptible d'intervenir efficacement et rapidement en cas de crise partout dans le monde. Aujourd'hui, la Fédération internationale rassemble et représente 183 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dotée d'un Secrétariat à Genève, et de délégations à travers le monde entier, elle fournit une assistance humanitaire aux victimes de catastrophes et, par le biais de l'aide au développement, elle s'efforce de promouvoir l'autosuffisance des personnes vulnérables.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a pour objet général d'inspirer, d'encourager, de faciliter et de faire progresser en tous temps et sous toutes ses formes l'action humanitaire des Sociétés nationales, en vue de prévenir et d'alléger les souffrances humaines et d'apporter ainsi sa contribution au maintien et à la promotion de la paix dans le monde.

RÔLE DE LA SUISSE

Au 22 novembre 2005, les contributions financières du Gouvernement suisse, de la Croix-Rouge suisse et des donateurs privés suisses étaient de 6,8 millions de francs suisses environ. Le 29 novembre 1996, la Fédération internationale a conclu un accord de siège avec le Conseil fédéral suisse, agissant en tant que gouvernement du pays hôte du siège de la Fédération.

PRESIDENT

M. Juan Manuel SUAREZ DEL TORO

SECRETAIRE GENERAL

M. Markku NISKALA

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Fatiha HAMZA-MOULIN

NOMBRE D'EMPLOYES DU SECRETARIAT A GENEVE 290

NOMBRE DE DELEGUES DU SECRETARIAT DANS LE MONDE 373

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

300'000 (nombre total d'employés de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge réunies)

M. Juan Manuel SUAREZ DEL TORO	Président
M. Markku NISKALA	Secrétaire général

Bureau du Secrétaire Général

M. Luc DE WEVER	Chef de Cabinet, Bureau du Secrétaire Général
M. Rafael BRAVO	Chef, Département Audit
Mme Amanda BATRA	Cheffe, Département des Ressources Humaines
M. Frank MOHRHAUER	Responsable, Soutien aux organes statutaires
Mme Elise BAUDOT	Responsable, Affaires juridiques

Division de soutien aux Sociétés Nationales et au terrain

Mme Susan JOHNSON	Directrice
M. Richard HUNLEDE	Chef, Département Afrique
M. Simon MISSIRI	Chef, Département Asie & Pacifique
M. Santiago GIL	Chef, Département Amériques
Mme Lynette LOWNDES	Chef, Département Europe
M. Ali Saeid ALI	Chef, Département Moyen-Orient Afrique du Nord
M. Peter REES-GILDEA	Chef, Département Soutien aux Opérations

Division Services d'appui

M. Stephen INGLES	Directeur
Mme Andrée LORBER	Cheffe, Département Administration
Mme Birgitte STALDER-OLSEN	Cheffe, Département Logistique
M. Hugh PETERKEN	Département Systèmes d'Information
M. Mike DAVIS	Département Finances

Division politiques et relations

M. Ibrahim OSMAN	Directeur, Division politiques et relations
M. Hisham KHOGALI	Chef a.i, Département de la préparation aux catastrophes et de l'intervention
Mme Malika AIT-MOHAMED-PARENT	Cheffe, Département Principes et Valeurs
Dr. Bruce ESHAYA-CHAUVIN	Chef, Département Santé et Assistance aux personnes
M. Ken PHILIPS	Chef, Département du Développement organisationnel
M. André DOREN	Chef, Département Relations extérieures et communication

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

(United Nations Children's Fund)

UNICEF

Organisme onusien avec bureau de liaison à Genève et siège principal à New York (accord de siège ONU)

Avenue de la Paix 5-7 - 1211 Genève
Tél. : 022 909 51 11 - Fax : 022 909 59 00
www.unicef.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été créé en 1946 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour répondre aux besoins urgents des enfants au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale qui a ravagé l'Europe. En octobre 1953, l'organisation a été intégrée de façon permanente au système des Nations Unies et son rôle s'est élargi pour répondre aux besoins à court et à long terme des enfants pauvres des pays en développement. L'UNICEF a reçu le Prix Nobel de la paix en 1965.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'UNICEF, le plus grand organisme de développement du monde à oeuvrer exclusivement en faveur de l'enfance, fait partie intégrante du système des Nations Unies. Il est doté d'un Conseil d'administration de 36 membres, qui décide des politiques à suivre, examine les programmes et approuve le budget. L'UNICEF, dont le siège est à New York, mène à bien ses activités par l'intermédiaire de quelque 200 bureaux implantés dans 158 pays et territoires.

L'UNICEF sensibilise le monde sur la situation des enfants et mobilise des ressources pour améliorer leurs conditions de vie. L'UNICEF travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, les autres institutions des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres partenaires pour mettre en place des projets qui répondent aux besoins des enfants, avec des moyens simples, rentables et durables, notamment en matière de soins de santé primaires, de nutrition, d'éducation, de protection, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, éclaire tous les domaines d'activités de l'UNICEF.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est un important donateur de l'UNICEF. Son gouvernement a fourni en 2003 une contribution de 36 millions de francs suisses. Le budget annuel de l'UNICEF avoisine les 1,7 milliard de dollars.

DIRECTEUR REGIONAL

M. Philip O'BRIEN, Directeur régional (Genève)

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Service de la Communication (Tél. : 022 909 57 11)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

250

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

7'200 dans 158 pays

* M. Philip O'BRIEN	Directeur régional, Bureau régional pour l'Europe
* M. Hans OLSEN	Directeur régional adjoint, Bureau régional pour l'Europe
* Mme Maria CALIVIS	Directeur régional, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'Etats indépendants et les Etats baltes
* Mme Shahnaz KIANIAN-FIROUZGAR	Directeur régional adjoint, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'Etats indépendants et les Etats baltes
* M. Rudolf DEUTEKOM	Directeur adjoint, Division du secteur privé

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (United Nations Population Fund) UNFPA

Organisme onusien avec bureau régional pour l'Europe à Genève et siège principal à New York (accord de siège ONU)

Chemin des Anémones 11 - 1219 Châtelaine
Adresse postale : Palais des Nations - IEH-C 604 - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 85 73 - Fax : 022 917 80 16
www.unfpa.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est un organe subsidiaire de l'Assemblée des Nations Unies qui a débuté ses opérations en 1969.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le UNFPA fournit une assistance aux pays en voie de développement, aux pays en transition et à tout autre pays qui le lui demande afin de les aider dans le traitement des questions relatives à la santé de la reproduction et à la population et d'en renforcer la prise de conscience dans tous les pays. Le FNUAP intervient principalement dans trois domaines : la promotion de l'accès universel aux soins de santé de la reproduction, notamment ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle, pour tous les couples et individus au plus tard en 2015 ; le soutien aux stratégies relatives à la population et au développement permettant un renforcement des capacités de programmation en matière de population et la promotion de la prise de conscience des questions de population et de développement.

RÔLE DE LA SUISSE

La contribution de la Suisse s'élevait en 2009 à 14 millions de CHF.

DIRECTRICE EXECUTIVE

Mme Thoraya Ahmed OBAID

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Alanna ARMITAGE, Directrice du bureau UNFPA à Genève

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

15

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

1'200 env.

* Mme Thoraya Ahmed OBAID

Directrice executive

Mme Alanna ARMITAGE

Directrice du bureau UNFPA à Genève

GAIN - GLOBAL ALLIANCE FOR IMPROVED NUTRITION

Fondation suisse / Statut spécial d'organisation internationale selon
Accord sur les privilèges et immunités avec le Conseil fédéral

Rue de Vermont 37-39 – 1202 Genève
Adresse postale : Case postale 55 – 1211 Genève 20
Tél : 022 749 12 50 - Fax : 022 749 12 51
www.gainhealth.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Créée en 2002 lors d'une Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'enfance (UNGASS II), GAIN est une fondation suisse qui lutte contre la malnutrition.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

GAIN est guidée par la vision d'un monde sans malnutrition. Les projets de GAIN dans plus de 25 pays permettent de toucher près de 400 millions de personnes. De par sa structure unique et ses programmes d'enrichissement alimentaire construits sur des modèles innovants, GAIN est aujourd'hui le premier acteur dans la lutte contre la malnutrition au niveau global. GAIN met en place des partenariats public-privé en vue d'assurer un soutien financier et technique pour fournir une meilleure alimentation à ceux qui courent le plus grand risque de souffrir de malnutrition. Les programmes nutrition de GAIN se divisent en trois piliers : fortification alimentaire nationale, iodation universelle du sel et nutrition des nourrissons et des enfants en bas âge. Le programme de fortification alimentaire nationale est piloté dans chaque pays par une Alliance nationale de fortification qui comprend des représentants du gouvernement, des entreprises, des organisations internationales et de la société civile et permet de fortifier des aliments de base et des condiments avec des vitamines, du fer et du zinc. Le programme de iodation universelle du sel, en partenariat avec UNICEF, est destiné à accroître la disponibilité et la consommation de sel iodé dans 13 pays où les carences sont les plus importantes. Le programme de nutrition des nourrissons et des enfants en bas âge vise à améliorer la nutrition et à réduire l'anémie d'au moins dix millions de nourrissons et enfants de 6 à 24 mois par le biais de partenariats public-privé. Ce programme incite le secteur privé à commercialiser des produits alimentaires fortifiés de haute qualité à des prix abordables en respectant les directives internationales en vigueur sur le sujet. GAIN a son siège à Genève, ainsi que des représentations à Washington D.C, New Delhi, Johannesburg, Le Caire, Nairobi, Kabul et Shanghai.

RÔLE DE LA SUISSE

En décembre 2010, le Conseil fédéral octroyé à GAIN un statut spécial d'organisation internationale en signant un Accord sur les privilèges et immunités. Le Conseil fédéral reconnaît ainsi l'importance de la mission de GAIN et de son rôle majeur sur la scène internationale en matière de santé publique.

DIRECTRICE EXECUTIVE

M. Marc Van Ameringen

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques)

Département de la communication, tél. +41 22 749 18 50, info@gainhealth.org

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

55

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

76

COMITE EXECUTIF

M. Marc VAN AMERINGEN	Directeur Exécutif
M. Michael MADNICK	Directeur Exécutif Adjoint
M. John FAIRHURST	Directeur des Opérations
Dr Regina MOENCH-PFANNER	Directrice des programmes de nutrition

GROUPES DES ETATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

(African, Caribbean and Pacific Group of States)

Groupe ACP - ACP Group

Délégation permanente d'une organisation intergouvernementale avec siège principal à Bruxelles / Observateur permanent à l'ONU / application par analogie de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques

Rue Vermont 37-39 - Case postale 62 - 1202 Genève

Tél. : 022 748 14 90 - Fax : 022 748 14 99

www.acpsec.org

acpgen@bluewin.ch

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est une organisation instituée par l'Accord de Georgetown en 1975. Le Groupe ACP compte aujourd'hui 79 Etats membres, dont 48 pays d'Afrique sub-saharienne, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Tels qu'indiqués dans l'Article 2 de l'Accord de Georgetown, les objectifs du Groupe ACP sont : assurer la réalisation des objectifs de la Convention de Lomé; coordonner les activités des Etats ACP; définir les positions communes des Etats ACP vis-à-vis de la Communauté Européenne; promouvoir et renforcer la solidarité existant entre les Etats ACP; contribuer au développement d'importantes et étroites relations économiques, commerciales et culturelles entre les Etats ACP, et en général, entre les pays en voie de développement et, à cette fin développer l'échange d'informations entre les Etats ACP dans les domaines commercial, technologique, industriel ainsi que des ressources naturelles et humaines; contribuer à la coopération régionale et interrégionale entre les Etats ACP et les pays en voie de développement, ainsi que renforcer les liens entre les organisations régionales dont ils sont membres.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

S.E. Sir John KAPUTIN

PERSONNE(S) DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

S.E. M. Marwa J. KISIRI, Chef du Bureau ACP de Genève (Tél. : 022 748 14 91)

M. Achille BASSILEKIN III, Conseiller (Tél. : 022.748 14 94)

NOMBRE D'EMPLOYÉS A GENEVE

4

NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS LE MONDE

100

S.E. Sir John KAPUTIN

Secrétaire général

S.E. M. Marwa J. KISIRI

Chef du Bureau ACP de Genève

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

(Office of the United Nations High Commissioner
for Human Rights)
HCUUDH - OHCHR

Organisme onusien avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Palais Wilson - Rue des Pâquis 52 - 1201 Genève

Tél. : 022 917 12 34 - Fax : 022 917 90 12

www.ohchr.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, proclame pour tous les hommes et femmes du monde entier le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme est le forum principal des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Il s'emploie à faire universellement ratifier et appliquer les normes internationales, aide à l'élaboration de nouvelles normes, intervient en cas de violation grave des droits de l'homme et facilite la mise en place d'infrastructures nationales pour la défense des droits de l'homme. Le Haut Commissariat assure également un secrétariat et des services aux instances des Nations Unies concernées par les droits de l'homme; administre le programme des services de conseil et d'assistance technique; assure la liaison avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations extérieures et les médias; et est responsable de la production et de la diffusion de publications sur les droits de l'homme.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est un donateur important pour le Haut Commissariat aux droits de l'homme, qu'elle soutient aussi politiquement. Elle figure toujours depuis 2003 parmi les vingt premiers gouvernements finançant les programmes du Haut Commissariat. Ainsi, en 2008, sur un total de 92 donateurs le gouvernement de la Suisse occupait la quatorzième position avec une contribution annuelle de 3 millions de francs. La Confédération soutient les activités de coopération technique développées par le Haut Commissariat sur le terrain, de même que les opérations d'appui aux droits de l'homme pour le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix notamment au Soudan (Darfur), au Népal, en Colombie et au Guatemala. La Suisse a aussi appuyé dès 2006 le fonctionnement du nouveau Conseil des droits de l'homme, établi à Genève.

Dernière mise à jour le 16.03.09

HAUT COMMISSAIRE

Mme Navanethem PILLAY

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Section des communications

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

463

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

944 (et variable selon les mandats reçus par la Commission / le Conseil des droits de l'homme)

Mme Navanethem PILLAY	Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
Mme Kyung-wha KANG	Haut Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme
Mme Shahrzad TADJBAKSH	Chef du Bureau
M. Anders KOMPASS	Directeur, Division des opérations, sur le terrain et de la coopération technique
Mme Marcia KRAN	Directeur, de la recherche et du droit au développement
M. Bacre N'DIAYE	Directeur, Division des traités et du Conseil des droits de l'homme
Mme Soussan RAADI-AZARAKHCHI	Directeur, Division des procédures spéciales
M. Fabrizio HOCHSCHILD	Chef, Service de l'Afrique, de l'Asie, du Pacifique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ; Chef par intérim, Service de l'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Asie centrale et des institutions nationales
M. Ibrahim SALAMA	Chef, Service des traités relatifs aux droits de l'homme
Mme Guilane SENGHOR	Chef, Section des politiques, de la planification, du suivi et de l'évaluation
M. Eric TISTOUNET	Chef, Service du Conseil des droits de l'homme
M. Ibrahim WANI	Chef, Service chargé des questions économiques et sociales et du développement, Chef par intérim, Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination
M. Kyle WARD	Chef, Services d'appui aux programmes et de gestion

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

(United Nations High Commissioner for Refugees)
HCR - UNHCR

Organisme onusien avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Rue de Montbrillant 94 - Case postale 2500 - 1211 Genève 2
Tél. : 022 739 81 11 - Fax : 022 739 73 77 - Telex : 022 415 740

www.unhcr.org
emailadm@unhcr.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été créé par l'Assemblée générale en 1951 afin de protéger les réfugiés et de favoriser la recherche de solutions durables à leurs difficultés. Le statut juridique des réfugiés est défini dans deux instruments internationaux, la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967. Le HCR a reçu le prix Nobel de la paix en 1954 et 1981.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

La fonction essentielle du HCR est d'assurer la protection internationale des réfugiés qui ne bénéficient pas de la protection de leur pays d'origine. Il veille à ce que les réfugiés aient un asile et s'efforce de s'assurer que chacun puisse retourner de son plein gré dans son pays d'origine. Le HCR recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés en les aidant à rentrer chez eux, à s'intégrer dans le pays d'accueil ou à s'installer dans un autre pays. Le HCR collabore également de manière étroite avec d'autres organismes et programmes des Nations Unies tels que le PAM, le PNUD et l'UNICEF. Ses programmes sont exclusivement financés au moyen de contributions volontaires versées par des gouvernements et des sources privées. Le HCR assiste actuellement plus de 17 millions de personnes dans le monde. En plus de cinquante ans d'activité, l'agence a aidé environ 50 millions de personnes à recommencer leur vie.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre actif du HCR et y contribue financièrement. La Suisse figure parmi les 15 donateurs les plus importants. A titre d'exemple, la contribution pour 2006 s'est élevée à plus de 30 millions de francs suisses (sur un budget total de 1'400 millions de dollars US). La Suisse coopère étroitement avec le HCR à Genève et dans les opérations humanitaires au soutien des réfugiés.

HAUT COMMISSAIRE

M. Antonio GUTERRES

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Angelica MONTILLOT, assistante principale des affaires extérieures

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

752 au 5 janvier 2009

NOMBRE D'EMPLOYES SUR LE TERRAIN

5'701 au 5 janvier 2009

* M. António GUTERRES	Haut Commissaire
M. L. Craig JOHNSTONE	Haut Commissaire adjoint
* Mme Judy CHENG-HOPKINS	Haut Commissaire adjoint pour la protection
* Mme Erika FELLER	Haut Commissaire adjoint pour la protection
* M. Athar SULTAN-KHAN	Chef de Cabinet
* M. Arnauld AKODJENOU	Directeur, Division de l'appui opérationnel
M. Kofi ASOMANI	Inspecteur-général, Bureau de l'Inspecteur-général
M. Volter TURK	Directeur, Office for Organizational Development and Management
Mme Marjon KAMARA	Directeur, Bureau pour l'Afrique
Mme Catherine WALKER	Chef du Secrétariat et service interorganisations
* Mme Pirkko KOURULA	Directeur, Bureau pour l'Europe
Mme Johanna LANGENKAMP	Chef, Service des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources
Mme Merida-Morales O'DONNELL	Directrice, Bureau pour les Amériques
* Mme Janet LIM	Directeur, Bureau pour l'Asie, le Pacifique, l'Asie centrale et du Sud ouest
Mme Karen FARKAS	Directrice et contrôleur, Division de la gestion des ressources
* M. Radhouane NOUICER	Directeur, Bureau pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient
* M. George OKOTH-OBBO	Directeur, Division de la protection internationale
Mme Clare GOLDIE	Directrice, Division des services de l'information et des télécommunications
* M. Nicholas VAN PRAAG	Directeur, Service des relations avec les médias de l'information

INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL (United Nations Research Institute for Social Development) UNRISD

Organisme onusien avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Palais des Nations - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 30 60 - Fax : 022 917 06 50
www.unrisd.org
info@unrisd.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD), créé en 1963, est une institution autonome dans le système des Nations Unies, chargée de promouvoir la recherche pour le développement social.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'UNRISD est une institution autonome au sein du système des Nations Unies, destinée à promouvoir la recherche sur les dimensions sociales du développement. Un Conseil porte la responsabilité d'approuver le programme de recherche et le budget de l'Institut ; il se compose de spécialistes des sciences sociales de premier plan, nommés par la Commission des Nations Unies pour le développement social et confirmés par le Conseil économique et social. L'Institut a adopté une approche multidisciplinaire dans ces programmes de recherche, puisque la plupart des problèmes de développement, et en particulier ses aspects sociaux, traversent des frontières disciplinaires.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse contribue financièrement à l'UNRISD. A titre d'exemple, la contribution pour 2008 était de l'ordre de 80'000 francs sur un budget total équivalent à 5,4 millions de francs.

DIRECTEUR

* Ms Sarah COOK, Directeur

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Jenifer FREEDMAN, Publications et information

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

14

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

--

* Ms Sarah COOK

Directeur

M. Peter UTTING

Directeur adjoint

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

(United Nations Institute for Training and Research)
UNITAR

Organisme onusien avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Maison Internationale de l'Environnement
Palais des Nations - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 84 55 - Fax : 022 917 80 47
www.unitar.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Suite à une résolution de l'Assemblée générale en 1965, l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) a été créé en 1967 en tant qu'organe autonome de l'Organisation des Nations Unies.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'UNITAR a pour objet de renforcer l'efficacité de l'ONU dans la réalisation de ses grands objectifs, particulièrement le maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi que la promotion du développement économique et social. L'UNITAR est financé par des contributions volontaires provenant des Etats membres, d'organisations intergouvernementales, de fondations privées et d'autres sources non gouvernementales.

Les activités de formation, de renforcement des capacités et de recherche sur les méthodologies de formation touchent plusieurs domaines spécialisés: environnement, finances et commerce, gestion des affaires internationales, coopération décentralisée, reconstruction post-conflit, prévention des conflits et technologie de l'information et de la communication. Quelque 150 programmes, ateliers et séminaires sont conduits chaque année sur les 5 continents, bénéficiant à près de 10'000 participants. Près de 15'000 élèves suivent les cours à distance (e-learning).

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'UNITAR et y contribue financièrement. En 2004, la Suisse constituait le plus important contributeur, avec plus de 2,5 millions de dollars pour un budget total de 12 millions de dollars. Elle est représentée au Conseil d'Administration de l'Institut.

DIRECTEUR GENERAL

M. Carlos LOPES

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Pamela GAIO

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

55 et plus de 100 attachés/consultants

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

5 (New York), 6 (Hiroshima), 2 (Dushanbe) et 6 (Port Harcour)

* M. Carlos LOPES	Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Directeur général
* M. Achim HALPAAP	Coordinateur du programme de formation pour la gestion des produits chimiques et des déchets
* Mme Ruth HÖGLAND	Chargée des finances et de l'administration
* Mme Isabel HUBERT	Coordinatrice du programme de formation à la diplomatie multilatérale
M. Babar KAMAL	Coordinateur du programme de formation pour la gestion de la dette et gestion financière
* M. Bernard HOARAU	Coordinateur principal du programme des systèmes d'information d'intégration de l'environnement
* Mme Connie PECK	Coordinatrice principale du programme de bourses à l'établissement de la paix et à la diplomatie préventive
Mme Annie RONCEREL	Coordinatrice du programme de la convention sur les changements climatiques
Mme Mary SANCY	Coordinatrice du programme du droit international de l'environnement
Mme Nassrine AZIMI	Directrice du Bureau de l'UNITAR à Hiroshima
* Mme Colleen THOUENZ	Directrice du Bureau de l'UNITAR à New York

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

(United Nations Institute for Disarmament Research)
UNIDIR

Organisme onusien avec siège principal à Genève (accord de siège ONU)

Palais des Nations - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 31 86 / 31 86 - Fax : 022 917 01 76
www.unidir.org
unidir@unog.ch

Communication
Culturel
Développement
Droit
Economie
Education
Environnement
Humanitaire
Politique / Paix
Qualité de vie
Recherche
Santé
Science
Social
Syndicats
Technologie
Tourisme
Transports

BREF HISTORIQUE

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un institut autonome des Nations Unies chargé d'entreprendre des recherches indépendantes approfondies sur le désarmement et les problèmes qui s'y rapportent, notamment les questions de sécurité internationale et les problèmes relatifs au désarmement en cours d'apparition. Ses activités sont essentiellement financées par une subvention octroyée, par l'Assemblée Générale, ainsi qu'au moyen de contributions volontaires versées par des Etats et des organisations publiques ou privées.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'UNIDIR, qui est un organisme créé par l'Assemblée générale, collabore étroitement avec le Département des affaires de désarmement, et la Conférence du Désarmement à Genève, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche. L'UNIDIR fait paraître une revue trimestrielle (*Forum du désarmement*), des rapports de recherche et des livres, et organise des conférences. Les projets sont ciblés, leur durée fixée à l'avance, et les produits visent à comprendre les complexités du désarmement et de la sécurité ainsi qu'à aider à la formulation des politiques des Etats. Les finances de l'UNIDIR sont supervisées par l'Organisation des Nations Unies et le Directeur de l'UNIDIR rend compte au Conseil d'administration, qui remplit également les fonctions de Conseil consultatif pour les questions de désarmement auprès du Secrétariat général des Nations Unies. Le Conseil se réunit deux fois par an pour examiner les activités de l'UNIDIR et fixer son programme de travail.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse contribue financièrement aux activités de l'UNIDIR. A titre d'exemple, la contribution de la Suisse pour 2009 était de l'ordre de 93'340 dollars sur un budget total de 3 millions de dollars.

DIRECTRICE

Mme Theresa HITCHENS

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Ms Tae TAKAHASHI (Assistante pour les appels de fonds et l'élaboration de projets,
Tél. : 022 917 15 83)

Mme Isabelle ROGER (Assistante administrative, Tél. : 022 917 31 86)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

20

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

20

Mme Theresa HITCHENS

Directrice

Mme Christiane AGBOTON JOHNSON

Directrice adjointe

LIGUE DES ETATS ARABES

(League of Arab States)

LEA - LAS

Délégation permanente d'une organisation intergouvernementale avec siège principal au Caire / observateur permanent de l'ONU / application par analogie de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques

Rue du Valais 9 - 1202 Genève

Tél. : 022 732 30 30 - Fax : 022 731 69 47

Communication

Culturel

Développement

Drôit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La Ligue des Etats Arabes (LEA) a été officiellement créée le 22 mars 1945, six mois avant l'émergence de l'Organisation des Nations Unies, avec la signature, ce jour-là, de sa Charte constitutive par les Etats arabes alors indépendants. Bien qu'à l'origine signée par sept Etats arabes seulement, aujourd'hui par vingt-deux, la Charte de la Ligue est en fait venue répondre aux vœux communs de l'opinion publique dans l'ensemble des pays arabes. D'où cette affirmation bien explicite : elle oeuvrera en faveur du bien-être de l'ensemble des pays arabes, de l'amélioration de leur sort, de la garantie de leur avenir et de la concrétisation de leurs espoirs et aspirations.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

La Ligue s'est fixée comme mission prioritaire de resserrer et de consolider les liens entre l'ensemble des pays arabes, partant du respect de l'indépendance et de la souveraineté de ces pays, et d'orienter les efforts vers leur bien, l'amélioration de leur condition, la garantie de leur avenir et la concrétisation de leurs vœux et espérances.

OBSERVATEUR PERMANENT

S.E. M. Saad ALFARARGI

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

S.E. M. Saad ALFARARGI, M. Ali ELFATHI, M. Youcef TILIOUANT

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

6

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

500

OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

(United Nations Office in Geneva)

ONUG - UNOG

Office européen de l'ONU / Organisation intergouvernementale (accord de siège ONU)

Palais des Nations - Avenue de la Paix 8-14 - 1211 Genève 10

Tél. : 022 917 12 34

Fax : 022 917 01 23

www.unog.ch

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'ONU dispose de trois offices en Europe, le premier à Genève, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), le deuxième à Vienne (ONUUV) et le troisième à Bruxelles (pôle régional d'information des Nations Unies qui couvre les pays de l'Union européenne). L'Office de Genève est le centre de conférences de l'ONU le plus important au monde. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a été fondée en 1945, au lendemain de la seconde guerre mondiale, afin d'aider à stabiliser les relations internationales et d'affermir les fondements de la paix. La Charte a été signée le 26 juin 1945 à San Francisco par les représentants de 50 pays.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'ONU compte aujourd'hui 192 Etats Membres, qui ont pris l'engagement juridique de coopérer à l'application des principes de la Charte. Les six organes principaux de l'ONU sont: l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le Secrétariat, dirigé par M. Ban Ki-moon, qui a entamé son premier mandat de cinq ans le 1^{er} janvier 2007, sur recommandation du Conseil de sécurité et adopté par l'Assemblée générale le 13 octobre 2006.

RÔLE DE LA SUISSE

Depuis son adhésion en septembre 2002, la Suisse s'est profilée comme un membre actif de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La Suisse participe, par une démarche pragmatique et constructive, aux travaux de l'ONU. Le Conseil fédéral dresse un bilan positif des 5 premières années d'engagement de la Suisse au sein de l'Organisation. L'ONU s'avère désormais être un instrument indispensable à la défense des intérêts suisses et à la réalisation des objectifs de politique extérieure suisse. La contribution générale de la Suisse à l'ONU pour 2007 est de l'ordre de 24 million de dollars des Etats-Unis.

DIRECTEUR GENERAL DE L'ONUG ET SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'ONU

M. Sergei A. ORDZHONIKIDZE

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Elena PONOMAREVA-PIQUIER, Chef de la Section de la presse et des relations extérieures (Tél. : 022 917 23 36 – e-mail : eponomareva@unog.ch)

M. Jon HERBERTSSON, Chef du Service des visites (Tél. : 022 917 57 98 - e-mail : jherbertsson@unog.ch)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

2'567

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

14'890 (54'500 pour l'ensemble du système des N.U.)

Bureau du Directeur général

* M. Sergei A. ORDZHONIKIDZE

Directeur général

* M. David A. CHIKVAIDZE

Chef de cabinet

* M. Pierre LE LOARER

Bibliothécaire en chef, Bibliothèque

* M. Sergey SHAPOSHNIKOV

Chef, Service du Protocole et de la liaison

* M. Markus SCHMIDT

Conseiller juridique principal, Bureau de liaison juridique

Vacant

Conseillère politique principale, Affaires politiques, relations extérieures et affaires interorganisations

Division de l'administration

Vacant

Directeur

* M. Anatoli KONDRACHOV

Chef, Services centraux d'appui

* Mme Kumiko MATSUURA-MUELLER

Chef, Service de la gestion des ressources financières

* M. Jason BELLONE

Chef, Service des technologies de l'information et de la communication

* M. Marc WOOD

Chef, Section de la sécurité et de la sûreté

Division des services de conférence (conferences@unog.ch)

* M. Vladimir GRATCHEV

Directeur

* M. Ala ALMOMAN

Chef, Service de la planification centrale et de la coordination

* Mme Marie-Josée de SAINT ROBERT

Chef, Service linguistique

Mme Leila BENKIRANE

Chef, Service des publications

*M. Zhengren LI

Chef, Service d'interprétation

Service de l'information (press_geneva@unog.ch)

* Mme Corinne MOMAL-VANIAN

Directrice

Conférence du désarmement

* M. Sergei A. ORDZHONIKIDZE

Secrétaire général

* M. Jarmo SAREVA

Secrétaire général adjoint et Directeur, Bureau des affaires de désarmement, Service de Genève

ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

(Organisation of Islamic Conference)

OCI - OIC

Délégation permanente d'une organisation intergouvernementale (siège tournant en fonction de l'Etat qui assume la présidence) / observateur permanent de l'ONU / application par analogie de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques

Adresse permanente : Jeddah

Rte de Pré-Bois 20 - 1215 Genève 15

Tél. : 022 788 60 00 - Fax : 022 788 60 03

www.oic-un.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) a été établie à Rabat (Maroc) le 25 septembre 1969, lors de la première rencontre des chefs d'Etat du monde islamique. Six mois plus tard, la première Conférence Islamique a eu lieu à Jeddah (Arabie Saoudite). L'OCI a 57 Etats membres.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'Organisation de la conférence islamiques est une Organisation internationale qui regroupe des Etats décidés à rassembler leurs ressources, à unir leurs efforts et à parler d'une seule voix pour défendre leurs intérêts et assurer le progrès et le bien-être de leurs populations et de tous les musulmans, à travers le monde. Les buts sont de promouvoir la solidarité entre les Etats membres, de consolider la coopération dans les domaines économique, social, culturel et scientifique, de lutter contre la ségrégation raciale et la discrimination, d'éradiquer le colonialisme dans toutes ses formes, de prendre les mesures nécessaires pour la paix internationale et la sécurité fondée sur la justice et de promouvoir l'intégration entre les Etats membres.

Les organes principaux de l'OCI sont :

La Conférence des Rois et des Chefs d'Etat et de Gouvernement ou Sommet islamique, instance suprême de l'Organisation qui se réunit tous les trois ans pour en définir la politique ;

La Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères qui se réunit annuellement pour faire le point de la mise en oeuvre des décisions qu'elle a prises dans le cadre de la politique définie par le Sommet islamique ;

Le Secrétariat général qui est l'organe exécutif de l'Organisation, chargé d'appliquer les décisions arrêtées par les instances de décisions précitées.

Des Organes et Institutions secondaires qui concourent à la réalisation des objectifs de l'OCI se sont multipliés et diversifiés avec le temps. Au nombre de vingt et un, ils ont des vocations spécifiques dans les domaines culturel, scientifique, économique, juridique, financier, sportif, technique, pédagogique, professionnel, médiatique, social et humanitaire. Ils sont classés, selon leur degré d'autonomie par rapport à l'Organisation mère, en Organes subsidiaires, Organes spécialisés et Institutions affiliées.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est Etat hôte

OBSERVATEUR PERMANENT

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Monsieur Mojtaba AMIRI VAHID

Mme Aissata KANE

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

6

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

150

S.E. M.	Observateur permanent
M. Mojtaba AMIRI VAHID	Observateur permanent adjoint
Mme Aissata KANE	Premier secrétaire

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

(Food and Agriculture Organization of the United Nations)

OAA - FAO

Agence spécialisée des Nations Unies avec bureau de liaison à Genève et siège principal à Rome (accord de siège ONU)

Palais des Nations - Bureau B.560 - 1211 Genève 10

Tél. : 022 917 36 83 - Fax : 022 917 00 65

www.fao.org et www.fao.org/europe/log

fao-log@fao.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été fondée le 16 octobre 1945 lors d'une conférence qui se tenait à Québec. Depuis 1981, cette date est célébrée chaque année comme la Journée mondiale de l'alimentation.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Les buts de la FAO sont les suivants : élever le niveau nutritionnel et niveau de vie; améliorer la production, le traitement, la commercialisation et la distribution de tous les produits alimentaires et agricoles provenant des exploitations agricoles, des forêts et des pêcheurs; favoriser le développement rural; améliorer les conditions de vie des populations rurales et, par ces moyens, faire disparaître la faim. Les programmes spéciaux de la FAO aident les pays à se préparer aux crises alimentaires et permettent de fournir des secours lorsqu'il y a lieu. Son système mondial d'information et d'alerte rapide donne des renseignements à jour sur la situation alimentaire mondiale et signale les pays menacés de pénurie afin de guider les planificateurs et les donateurs éventuels.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'OAA. Sa contribution pour l'année 2009 s'élève à 1,83 millions de dollars.

DIRECTEUR

(vacant)

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Stephen DOWD, Chief, CSCC (Conference council and protocol affairs division)

(Tél. : +3906 570 53459)

NOMBRE D'EMPLOYÉS A GENEVE

8

NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS LE MONDE

plus de 3'600

Vacant

Directeur

Mme Sandra AVILES

Fonctionnaire principal chargé de liaison

M. Josef SCHMIDHUBER

Economiste principal

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (United Nations Industrial Development Organization) ONU DI - UNIDO

Agence spécialisée des Nations Unies avec bureau de liaison à Genève et siège principal à Vienne (accord de siège ONU)

Le Bocage, Pavillon 1
Palais des Nations - Avenue de la Paix 8-14 - 1211 Genève 10
Tél. : 022 917 33 67 - Fax : 022 917 00 59

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONU DI) a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966 en tant qu'organe chargé de promouvoir et d'accélérer l'industrialisation des pays en développement et de coordonner les activités de l'ONU dans ce domaine. Sa transformation en une institution spécialisée est devenue effective en 1979 lorsqu'une conférence de plénipotentiaires tenue à Vienne a adopté son acte constitutif. L'Assemblée a approuvé le 17 décembre 1985 un accord entre l'ONU et l'ONU DI qui est devenue une institution spécialisée pleinement autonome le 1^{er} janvier 1986.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'ONU DI est l'organe central de coordination du système des Nations Unies en matière de développement industriel. Elle encourage et aide les pays en développement à promouvoir et à accélérer leur industrialisation, et elle coordonne, met en route et suit les activités entreprises par l'ONU à cette fin. Elle favorise la coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement afin d'accélérer le développement industriel à l'échelle mondiale. A cette fin, elle sert de lieu de contact, de consultation et de négociation, encourage la promotion des investissements, favorise et facilite le transfert de technologie vers les pays en développement et entre eux.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'ONU DI.

DIRECTEUR (à Genève)

M. Jean-Marc DERROY, Représentant et Directeur du Bureau de Genève

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Yoshiteru URAMOTO, Adjoint au Directeur Général

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

3

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

700

M. Jean-Marc DERROY	Représentant et Directeur du Bureau de l'ONUDI à Genève
---------------------	--

* M. Bernardo CALZADILLA-SARMIENTO	Représentant Adjoint
------------------------------------	----------------------

* M. Joël TOWARA	Assistant
------------------	-----------

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE

(European Organization for Nuclear Research) CERN

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Meyrin - 1211 Genève 23

Tél. : 022 767 61 11 - Fax : 022 767 65 55 - Téléx : 022 419 000 cer ch

www.cern.ch

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire (CERN) a été fondée le 29 septembre 1954 par 12 Etats européens. L'idée de créer ce laboratoire avait été lancée en Europe et aux Etats-Unis, au lendemain de la 2ème guerre mondiale, par des physiciens et des hommes politiques, pour relancer la physique fondamentale en Europe et endiguer la fuite des cerveaux vers les Etats-Unis. Aujourd'hui, le Conseil de l'Organisation compte 20 Etats membres européens et 8 observateurs non européens, dont 6 Etats et 2 organisations internationales.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le CERN est le plus grand laboratoire mondial en physique des particules. Son objectif est d'étudier les constituants élémentaires de la matière et les forces qui les relient. Pour mener cette recherche purement fondamentale, le CERN a développé un complexe d'accélérateurs de particules unique au monde. Les accélérateurs permettent de réaliser des collisions entre des particules de forte énergie et de recréer les conditions d'énergie des premiers instants de l'Univers. En novembre 2009, l'accélérateur le plus puissant au monde, le Grand collisionneur à hadrons (LHC), de 27 km de circonférence, a été mis en service et les premières collisions de particules à haute énergie ont eu lieu en mars 2010. Pour étudier les collisions de particules, cette machine est jalonnée de quatre grands détecteurs, sur lesquels travaillent des milliers de physiciens du monde entier. En poursuivant ses recherches aux limites des connaissances, le CERN repousse également les frontières des technologies. Ces innovations trouvent des applications très variées, notamment dans les domaines de l'informatique, des télécommunications ou des thérapies médicales. L'exemple le plus connu est le World Wide Web, inventé au CERN au début des années 90. Le CERN est supervisé par un Conseil, qui nomme le Directeur général, définit la politique scientifique, approuve le programme d'activités et adopte le budget. Deux délégués par Etat membre y siègent. Le Conseil, actuellement présidé par M. Michel SPIRO, se réunit en session publique deux fois par an (juin et décembre). Assisté d'un Directoire et s'appuyant sur une structure de départements, le Directeur général est chargé de diriger et d'administrer le Laboratoire dans le cadre des grandes lignes définies par le Conseil.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est très impliquée dans les activités du CERN. Outre des contributions financières exceptionnelles, la Suisse contribue au budget annuel à raison d'environ 26 millions de francs suisses (2,41% du budget ordinaire de l'Organisation s'élevant à 1 milliard 112 millions de francs en 2010).

Dernière mise à jour le 28.06.2010

DIRECTEUR GENERAL

M. Rolf-Dieter HEUER

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mlle Sophie BAILLARD - (service des visites - Tél. : 022 767 84 84 visits.service@cern.ch)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

3'288 membres du personnel titulaires et assimilés ayant un contrat d'emploi avec le CERN

NOMBRE D'EMPLOYES ASSOCIES

9'495

Directoire

* M. Rolf-Dieter HEUER	Directeur général
* M. Sergio BERTOLUCCI	Directeur de la recherche et de l'informatique
* M. Steve MYERS	Directeur des accélérateurs et de la technologie
* M. Sigurd LETTOW	Directeur de l'administration et de l'infrastructure générale
* Mme Felicitas PAUSS	Coordinatrice des relations extérieures

Départements

* M. M. Thierry LAGRANGE	Chef du Département des finances et achats
* M. Thomas PETTERSSON	Chef du Département de l'infrastructure et des services généraux
* Mme Anne-Sylvie CATHERIN	Chef du Département des ressources humaines
* M. Frédéric HEMMER	Chef du Département des technologies de l'information
* M. Philippe BLOCH	Chef du Département de physique
* M. Paul COLLIER	Chef du Département des faisceaux
* M. Roberto SABAN	Chef du Département de l'ingénierie
* M. Frédéric BORDRY	Chef du Département de la technologie
* M. James GILLIES	Communication
M. Friedemann EDER	Délégué aux relations avec les pays-hôtes
* Mme Eva GRÖNIGER-VOSS	Conseiller juridique
* Mme Wendy KORDA	Bureau VIP (Protocole)
* M. Svetlomir STAVREV	Bureau des projets de l'UE
* M. Claudio PARRINELLO	Transfert de technologies et de connaissances

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

(International Organization of French speaking Countries) OIF

Représentation permanente d'une organisation intergouvernementale avec siège principal à Paris / Représentant permanent auprès de l'ONUG / application par analogie de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques

Chemin des Mines 15 bis - 1202 Genève
Tél. : 022 906 85 50 - Fax : 022 906 85 60
www.francophonie.org
reper.geneve@francophonie.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La Francophonie a d'abord institutionnellement pris corps dans l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Créée le 20 mars 1970, à Niamey (Niger), sous l'impulsion des Chefs d'Etat africains, Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de Tunisie et Hamani Diori du Niger, ainsi que du Prince Norodom Sihanouk, du Cambodge, l'ACCT devenue aujourd'hui l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) regroupait 21 Etats et Gouvernements unis par le partage d'une même langue officielle et de communication internationale: le français. L'OIF est dirigée par un Secrétaire général élu tous les quatre ans.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Sous la conduite de son Secrétaire général, M. Abdou DIOUF, l'OIF a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 70 États et gouvernements qui la composent (56 membres et 14 observateurs) et de contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux quatre grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Développer la coopération au service du développement durable.

Elle est appuyée dans son action par les opérateurs de la Francophonie que sont: la chaîne internationale de télévision TV5 Monde, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Association internationale des Maires francophones et l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Elle dispose de représentations permanentes auprès des Nations Unies (Genève et New York), de l'Union européenne (Bruxelles), de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba). Ce dispositif est complété par des bureaux régionaux basés à Lomé (Togo), pour l'Afrique de l'Ouest, à Libreville (Gabon), pour

l'Afrique centrale, et à Hanoi (Vietnam), pour l'Asie-Pacifique

Le XI^e Sommet de la Francophonie qui s'est tenu du 17 au 19 octobre 2008, à Québec/Canada a insufflé à cette organisation une dynamique nouvelle favorisant l'interactivité et les débats approfondis, axés sur quatre thèmes: démocratie et État de droit; gouvernance et solidarité économique; environnement et langue française. Cette rencontre a permis d'adopter des résolutions sur la langue française; les droits de l'enfant; les pays francophones affectés par le phénomène des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la promotion du tourisme dans les pays francophones du Sud. Elle s'est clôturée par l'adoption de la Déclaration de Québec. Le prochain sommet de la Francophonie se tiendra en octobre 2010, à Montreux, en Suisse.

ROLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'OIF depuis 1996 et y contribue significativement et politiquement.

REPRESENTANT PERMANENT

S.E.M Libère BARARUNYERETSE

NOMBRE D'EMPLOYÉS A GENEVE

6

NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS LE MONDE

328

ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE

(International Civil Defence Organization)
OIPC - ICDO

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Chemin de Surville 10-12 - Case postale 172 - 1213 Petit-Lancy 2

Tél. : 022 879 69 69 - Fax : 022 879 69 79

www.icdo.org

icdo@icdo.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) a été créée par voie de traité entrée en vigueur le 1^{er} mars 1972. Elle est issue de l'Association des Lieux de Genève fondée en 1931 en vue de protéger les populations civiles des effets des hostilités.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'OIPC est une organisation intergouvernementale dont l'objectif est de contribuer au développement par les Etats de systèmes propres à assurer protection et assistance aux populations ainsi qu'à sauvegarder les biens et l'environnement face aux catastrophes naturelles ou dues à l'homme. Les principales appellations de ces systèmes sont la protection civile, la défense civile, la sécurité civile ainsi que la gestion des situations d'urgence. L'OIPC fédère les structures nationales créées à cet effet par les Etats dans le but de favoriser la coopération et la solidarité entre elles.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse a un statut d'observateur depuis 1997 et soutient à la fois financièrement et en prestations de service les activités de l'OIPC, en particulier dans le domaine de la formation de cadres et du personnel de protection civile dans le monde.

SECRETAIRE GENERAL

Brigadier Nawaf B. S. SLEIBI

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Zaheda MAHAMED, Administration et finances

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

10

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

/

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

(International Labour Organization - International Labour Office)
OIT - ILO / BIT - ILO

Agence spécialisée des Nations Unies / organisation intergouvernementale (accord de siège)

Route des Morillons 4 - 1211 Genève 22
Tél. : 022 799 61 11 - Fax : 022 798 86 85
www.ilo.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été créée en 1919 par le Traité de Versailles avec pour objectif d'édifier un cadre social propre à garantir la paix et la stabilité, et ainsi assurer la prospérité économique et la justice sociale, fondement de son mandat constitutionnel. Les concepteurs de l'OIT, faisant preuve de clairvoyance, conçurent une structure tripartite comprenant, outre les gouvernements, les représentants des employeurs et des travailleurs.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le but fondamental de l'OIT aujourd'hui est que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Renforcer le tripartisme et le dialogue social, consolider une base universelle des droits au travail, mettre l'emploi au centre des politiques sociales et économiques, promouvoir le développement de l'entreprise, œuvrer à une mondialisation juste qui offre des opportunités à tous : tels sont les défis posés à l'OIT aujourd'hui. Forte de ses 180 membres, l'OIT est la seule organisation mondiale dont la politique et les programmes sont arrêtés par les représentants des employeurs et des travailleurs sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements. Elle constitue une tribune unique où les gouvernements et les partenaires sociaux peuvent, en toute liberté et en toute transparence, confronter leurs expériences et comparer leurs politiques nationales.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est un membre fondateur de l'OIT. Elle joua un rôle d'avant-garde en lançant, dès le dernier quart du XIX^{ème} siècle, des initiatives qui débouchèrent sur les conférences de 1905-06 à Berne et les premiers projets de convention internationale réglementant des aspects particuliers du droit du travail. La Suisse continue à occuper une place de premier plan au sein de l'OIT, notamment en sa qualité de pays hôte du siège de l'Organisation. Pour la période 2006-2007, sa contribution s'élève à 8,8 millions de francs suisses sur un budget total de 742,9 millions de francs suisses. La Suisse a assumé la présidence du Conseil en 1999/2000.

Dernière mise à jour le 06.02.07

DIRECTEUR GENERAL

M. Juan SOMAVIA

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Steve MARSHALL, Directeur du Département des relations, réunions et documents

Mme Zohreh TABATABAI, Directrice du Département de la communication et de l'information publique

M. Guy GIROD, Chef du Bureau de l'administration intérieure

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

1'020

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

2'596

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

(International Organization for Migration)

OIM - IOM

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Route des Morillons 17 - Case postale 71 - 1211 Genève 19

Tél. : 022 717 91 11 - Fax : 022 798 61 50

www.iom.int

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été créée en 1951 (en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes), afin d'aider à résoudre les problèmes se posant après-guerre aux réfugiés et déportés d'Europe, et d'aider à la migration ordonnée. Elle a adopté son nom actuel en 1989 en vue de refléter le caractère mondial de son activité. Aujourd'hui l'organisation compte 120 Etat membres ainsi que 19 observateurs. Elle est active dans plus de 120 pays où elle met en œuvre entre autres des programmes d'installation et de retour des migrants, de renforcement des capacités institutionnelles et de lutte contre la traite des être humains.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société, l'OIM agit en vue de contribuer à relever les défis de la migration sur le plan pratique, de favoriser la compréhension des questions de migration, de promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration, et d'œuvrer au respect effectif de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'OIM depuis sa création et participe activement au financement de ses activités. A titre d'exemple, la contribution financière globale de la Suisse pour 2006 était de l'ordre de 6,5 millions de francs suisses. L'OIM a également un bureau à Berne.

DIRECTEUR GENERAL

M. William Lacy SWING

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Robert G. PAIVA, Directeur, Département des relations extérieures

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

298

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

5'497

M. William Lacy SWING	Directeur général
Mme Ndioro NDIAYE	Directeur général adjoint
* Mme Jill HELKE	Chef du cabinet du Directeur général
* M. Richard C. PERRUCHOUD	Directeur, Département du Droit international de la migration et des affaires juridiques
* Mme Michele KLEIN-SOLOMON	Directrice du Département de Politique et recherche en matière migratoire
* M. Robert G. PAIVA	Directeur du Département des relations extérieures, Conseiller principal pour la région Europe
* M. Pasquale LUPOLI	Directeur du Département de l'appui aux opérations
* M. Yorio TANIMURA	Directeur des Services de gestion des migrations
* Mme Janet HATCHER-ROBERTS	Directrice du Département Migrations et santé
* M. Dirk DE WINTER	Directeur de la Coordination de la gestion des ressources
* M. Ovais SARMAD	Directeur du Département de la gestion des ressources
* Mme Frances SULLIVAN	Directrice des Ressources humaines
* Mme Renate HELD	Inspectrice générale
Mme Anne-Marie BUSCHMAN-PETIT	Conseiller spécial du Directeur Général
* M. Jose Angel OROPEZA	Conseiller régional principal pour les Amériques
Mme Meera SETHI	Conseiller régional principal pour l'Afrique sub-saharienne
* M. Jian ZHAO	Conseiller régional pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Océanie
M. Redouane SAADI	Conseiller régional pour l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et le Golfe
Mme Christine LEDERMANN	Chef du Secrétariat des réunions ad interim

ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

(World Meteorological Organization)

OMM - WMO

Agence spécialisée des Nations Unies / organisation intergouvernementale (accord de siège)

Avenue de la Paix 7bis - Case postale 2300 - 1211 Genève 2

Tél. : 022 730 81 11 - Fax : 022 730 81 81

www.wmo.int

initiale du prénomnom@wmo.int

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est, aux termes de sa Convention, une organisation intergouvernementale créée en remplacement de l'Organisation météorologique internationale (OMI), une organisation non gouvernementale qui avait vu le jour en 1873. La Convention de l'OMM, approuvée par la douzième Conférence des Directeurs de l'OMI qui s'est tenue à Washington en 1947, est entrée en vigueur le 23 mars 1950. En 1951, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'Accord entre l'ONU et l'OMM, qui confère à cette dernière le statut d'institution spécialisée responsable de toutes les questions qui entrent dans le champ de sa Convention.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'OMM a pour mission de faciliter la coopération mondiale en matière d'observation et de services météorologiques, d'encourager l'échange rapide de l'information météorologique ainsi que la normalisation des observations météorologiques et d'assurer la publication des données d'observation et des statistiques correspondantes. L'OMM a également pour but de favoriser les applications de la météorologie à l'aviation, à la navigation maritime, aux secteurs de l'eau et de l'agriculture et à d'autres activités humaines, de promouvoir l'hydrologie opérationnelle et d'encourager la recherche et la formation météorologique.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'OMM et y contribue financièrement. A titre d'exemple, la contribution pour 2004 était de l'ordre de 0,781 million de francs suisses sur un budget total de 63,5 millions de francs suisses.

SECRETAIRE GENERAL

* M. Michel JARRAUD

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites) -

M. F. HAYES, Directeur du Département des Services d'impression, de distribution et de conférences

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

265

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

20

* M. Michel JARRAUD	Secrétaire général
* M. Jeremiah D.R. LENGOASA	Secrétaire général adjoint
* Mme Elena MANAENKOVA	Sous-secrétaire générale
* M. Joachim W. MÜLLER	Directeur, Département de la gestion des ressources
M. José J. ACHACHE	Directeur du Secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre
* Mme Renate CHRIST	Secrétaire du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
* M. Geoffrey B. LOVE	Directeur, Département des services météorologiques et de réduction des risques de catastrophe
* M. Avinash C. TYAGI	Directeur, Département du climat et de l'eau
* M. Ghassem R. ASRAR	Directeur du Groupe mixte de planification du Programme mondial de recherche sur le climat
* M. Leonard A. BARRIE	Directeur, Bureau de la recherche atmosphérique et de l'environnement
* M. Robert O. MASTERS	Directeur, Département du développement et des activités régionales
* M. Wenjian ZHANG	Directeur, Département des systèmes d'observation et d'information
* M. Francis R. HAYES	Directeur, Bureau des conférences et de la gestion des contrats d'installations
* Mme Maja DRAZENOVIC-CARRIERI	Directrice, Bureau des services linguistiques et des publications
* M. Jorge I. CORTÉS	Directeur, Bureau du contrôle interne
* M. Kaliba KONARÉ	Directeur, Bureau du Programme en faveur des pays les moins avancés et la coordination régionale
* M. Alioune NDIAYE	Directeur, Bureau régional pour l'Afrique
* M. Tokiyoshi TOYA	Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Sud-Ouest
* M. Miguel A. RABIOLO	Directeur, Bureau régional pour les Amériques
* Mme Mary C. POWER	Directrice, Bureau de la mobilisation des ressources
* M. Jeffrey C. WILSON	Directeur, Bureau de l'enseignement et de la formation professionnelle
* Mme Barbara J. RYAN	Directrice, Bureau du Programme spatial de l'OMM
* M. Mannava V.K. SIVAKUMAR	Directeur, Bureau de la prévision du climat et de l'adaptation aux changements climatiques
Mme Carolin M. RICHTER	Directrice, Bureau mixte de la planification du Système mondial d'observation du climat
* M. Peiliang SHI	Directeur, Bureau du système d'information de l'OMM

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(World Intellectual Property Organization)
OMPI - WIPO

Agence spécialisée des Nations Unies / organisation intergouvernementale (accord de siège)

Chemin des Colombettes 34 - 1211 Genève 20

Tél. : 022 338 91 11 - Fax : 022 733 54 28

www.OMPI.int

OMPI.mail@OMPI.int

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a ses origines dans la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883) et dans la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (1886). La Convention portant création de l'OMPI a été signée en 1967 et est entrée en vigueur en 1970. L'OMPI est devenue une institution spécialisée des Nations Unies le 17 décembre 1974. Elle compte 184 Etats membres.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Les principaux objectifs de l'OMPI sont de maintenir et de renforcer le respect de la propriété intellectuelle dans le monde entier, afin de favoriser le développement industriel et culturel en stimulant l'activité créatrice et en facilitant le transfert de technologie et la diffusion des oeuvres littéraires et artistiques. La propriété intellectuelle comprend deux grandes branches : la propriété industrielle (brevets et autres droits sur les inventions techniques, marques déposées, plans industriels, appellations d'origine, etc.) et les droits d'auteur et droits connexes (sur les oeuvres littéraires, musicales et artistiques, les films, les représentations d'artistes du spectacles, les phonogrammes, etc.).

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'OMPI et y contribue financièrement. A titre d'exemple, la contribution pour 2008-2009 est de l'ordre de 1,37 million de francs suisses sur un budget total de 628 millions de francs suisses (soit 6,5% des contributions des Etats membres).

DIRECTEUR GENERAL

* M. Francis GURRY

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Samar SHAMOON, Chef de la section des relations avec les médias.
(visites par groupes d'étudiants, tél. : 022 338 81 61)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

970 fonctionnaires

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

980 fonctionnaires

Bureau du Directeur général

* M. Naresh PRASAD

Chef de cabinet

* M. Marc SERY KORE

Directeur adjoint

Vice-directeurs généraux

* M. Geoffrey Onyeama

Coopération pour le développement

* M. James Pooley

Brevets

* Mme Wang Binying

Marques, dessins et modèles industriels

* M. Christian Wichard

Questions mondiales

Sous-directeurs généraux

* M. Trevor Clarke

Droit d'auteur et droits connexes

* M. Ambi Sundaram

Administration et gestion

* M. Yoshiyuki Takagi

Infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle

Directeurs exécutifs

Mme Carlotta GRAFFIGNA

Directrice-Conseillère Exécutive, Secteur du droit d'auteur et des droits connexes

* M. Sherif SAADALLAH

Département des relations extérieures, Secteur de la coordination concernant les relations extérieures, le monde de l'entreprise, les communications et la sensibilisation du public

Conseiller juridique

* M. Edward KWAKWA

Bureau du Conseiller juridique

Directeur financier (contrôleur)

* M. Philippe FAVATIER

Département de la gestion des finances, du budget et du programme

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

(World Health Organization)

OMS - WHO

Institut spécialisé des Nations Unies / organisation intergouvernementale
(accord de siège)

Avenue Appia 20 - 1211 Genève 27
Tél. : 022 791 21 11 - Fax : 022 791 07 46
www.who.int

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est née le 7 avril 1948 après ratification de sa constitution par 26 Etats membres de l'ONU. Cette date est célébrée chaque année comme la Journée mondiale de la santé.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Les fonctions de l'OMS mentionnées dans la Constitution sont notamment les suivantes:

- Contribuer au renforcement des services de santé nationaux et fournir sur demande une assistance technique aux gouvernements;
- Stimuler l'action en vue de l'éradication de maladies épidémiques, endémiques et autres;
- Favoriser la coopération entre les groupes scientifiques et professionnels contribuant au progrès de la santé;
- Proposer des conventions et des règlements internationaux concernant les questions de santé;
- Stimuler et guider la recherche et améliorer les normes de la formation du personnel de santé;
- Etablir la nomenclature internationale des maladies ainsi que des méthodes de diagnostic standardisées;
- Encourager l'adoption de normes internationales concernant les aliments et les produits biologiques et pharmaceutiques.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'OMS et y contribue financièrement. En 2010, la contribution fixée de la Suisse à l'OMS est de USD 5,6 millions. Pour le biennium 2008-2009, USD 19,5 millions ont été également octroyés par la Suisse comme contributions volontaires. La Suisse a été membre de 2000 à 2002 du conseil exécutif de l'OMS, organe composé de 34 membres chargés de donner suite aux décisions et aux politiques de l'Assemblée de la Santé, de conseiller cette dernière et d'une manière générale, de faciliter son travail. Le Parlement suisse a octroyé à l'OMS un prêt sans intérêt de CHF 59,8 millions qui a permis le financement d'un nouveau bâtiment qui héberge également l'ONUSIDA. Dans le cadre du plan de sûreté et sécurité du personnel et des locaux de l'OMS, la Suisse finance également le projet de sécurisation du périmètre du siège de l'OMS

Dernière mise à jour le 05.08.10

DIRECTEUR GENERAL

Dr Margaret CHAN

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Richard PRESTON, Coordinateur pour les services généraux d'appui (tél. : 022 791 28 87)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

2'300 dont 1'700 contrats de long terme

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

8'600 dont 6'900 contrats de long terme

Bureau du Directeur général

* Dr Margaret CHAN	Directeur général
* Dr Anarfi ASAMOA-BAAH	Directeur général adjoint et sous-directeur général par intérim, sécurité sanitaire et environnement
* Dr Anne Marie WORNING	Directeur exécutif, bureau du directeur général
* Dr Ian SMITH	Conseiller du directeur général
* Dr Fu CONG	Conseiller du directeur général

Sous-Directeurs généraux

* Dr Ala ALWAN	Sous-Directeur général, Maladies transmissibles et santé mentale
* Dr Flavia BUSTREO	Sous-Directeur général, Santé familiale et communautaire
* Dr Carissa ETIENNE	Sous-Directeur général, Système et services de santé
* Dr Mohamed Abdi JAMA	Sous-Directeur général, Administration
* Dr Keiji FUKUDA	Sous-Directeur général, Conseiller spécial pour la grippe pandémique
* Dr Eric LAROCHE	Sous-Directeur général, Interventions sanitaires en cas de crise
* Dr Hiroki NAKATANI	Sous-Directeur général, VIH/SIDA, tuberculose et paludisme, maladies tropicales négligées
* Mr Andrey PIROGOV	Sous-Directeur général, Bureau de l'OMS auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York
* Mme Namita PRADHAN	Sous-Directeur général, Partenariats et réforme des Nations Unies
* Mme Susanne WEBER-MOSDORF	Sous-Directeur général, Bureau de l'OMS auprès de l'Union Européenne
Poste vacant	Sous-Directeur général, Information, bases factuelles et recherche

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

(World Trade Organization)

OMC - WTO

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Centre William Rappard

Rue de Lausanne 154 - 1211 Genève 21

Tél. : 022 739 51 11 - Fax : 022 731 42 06

www.wto.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le GATT, qui a été établi juste après la seconde guerre mondiale, est le précurseur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Celle-ci a été créée le 1^{er} janvier 1995. Il y avait 76 membres au début, il y en a aujourd'hui 153 (31 observateurs).

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'OMC est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles multilatérales régissant le commerce entre les pays. Au coeur du système se trouvent les Accords de l'OMC négociés et signés par les gouvernements Membres, et ratifiés par leurs parlements. L'OMC est la principale organisation chargée de résoudre les problèmes de commerce entre les pays. Elle fournit les principales obligations contractuelles déterminant la manière dont les gouvernements élaborent et appliquent leurs législations et réglementations commerciales nationales. L'OMC est aussi la plate-forme sur laquelle se construisent les relations commerciales entre pays, à travers le débat collectif, la négociation et l'arbitrage. L'OMC s'occupe non seulement du commerce des marchandises, mais également du commerce, des services et de la propriété intellectuelle (voir OMPI).

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'OMC et y contribue financièrement. A titre d'exemple, la contribution pour 2010 était de l'ordre de 2,5 millions de francs suisses sur un budget total de 194 millions de francs suisses.

DIRECTEUR GENERAL

M. Pascal LAMY

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Maire NI MHAIDIN KIIAMOV (visites, groupes); Mme Moira REDECKER (conférences)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

670

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

/

M. Alejandro JARA	Directeur général adjoint
Mme Valentine SENDANYOYE RUGWABIZA	Directrice générale adjointe
M. Harsha V. SINGH	Directeur général adjoint
M. Rufus H. YERXA	Directeur général adjoint
Mme Arancha GONZALEZ LAYA	Chef de cabinet, Bureau du Directeur général
M. Werner ZDOUC	Directeur, Organe d'appel
Mme Mira BACELJ	Directrice, Division des ressources humaines
M. Hakim BEN HAMMOUDA	Directeur, Institut de formation et de coopération technique
M. Clemens BOONEKAMP	Directeur, Division de l'agriculture et des produits de base
M. Richard EGLIN	Directeur, Division de l'examen des politiques commerciales
Mme Carmen Luz GUARDA	Directrice, Division de l'accès aux marchés
M. Johannes HUMAN	Directeur, Division des règles
M. Ghassan KARAM	Directeur, Division de l'informatique
Mme Vesile KULAÇOGLU	Directrice, Division du commerce et de l'environnement
M. Patrick LOW	Directeur, Division de la recherche économique et des statistiques
M. Robert LUTHER	Directeur, Division de l'administration et des services généraux
M. A-Hamid MAMDOUH	Directeur, Division du commerce des services
M. Chiedu OSAKWE (vacant)	Directeur, Division des accessions
M. Shishir PRIYADARSHI	Directeur, Division de la propriété intellectuelle
M. Keith ROCKWELL	Directeur, Division du développement
M. Evan ROGERSON	Directeur, Division de l'information et des relations extérieures
M. Evan ROGERSON	Directeur, Division du Conseil et du Comité des négociations commerciales
M. Antony TAUBMAN	Directeur, Division de la propriété intellectuelle
Mme Christiane VERGUIN	Directrice, Division des services linguistiques, de la documentation et de la gestion de l'information
M. Bruce WILSON	Directeur, Division des affaires juridiques

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

(World Food Programme)

PAM - WFP

Organisme de l'ONU avec bureau de liaison à Genève et siège principal à Rome
(accord de siège ONU)

Chemin des Anémones 11-13 - 1219 Châtelaine
Tél. : 022 917 85 67 / 68 / 69 - Fax : 022 979 80 18
www.wfp.org
prenom.nom@wfp.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Créé en 1963, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) est la plus importante organisation humanitaire des Nations Unies dans la lutte contre la famine et la malnutrition. Sa mission est de promouvoir la sécurité alimentaire, qui se traduit par l'accès pour tout un chacun et en tout temps aux besoins alimentaires et nutritionnels de base, pour une vie saine et active. Le siège du PAM se trouve à Rome.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

En 2007, le PAM a nourri 86,1 millions de personnes, dont plus de 80% étaient des femmes et des enfants, dans 80 pays. Son budget a été de 2,97 milliards de dollars des Etats-Unis, ce qui équivaut à 3,3 millions de tonnes d'alimentation. Opérationnellement parlant, le PAM approvisionne, achemine et coordonne la distribution de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence et les crises humanitaires prolongées. Ses bénéficiaires sont les populations victimes des catastrophes naturelles et humaines et des conflits armés, notamment les réfugiés et les personnes déplacées. Sur le moyen et le long terme, le PAM contribue également à soutenir les populations les plus vulnérables vers l'auto-subsistance et/ou la sécurité alimentaire en soutenant les efforts du gouvernements par le biais des programmes de développement socio-économique et communautaire, tels que les programmes «vivres-contre-travail», «vivres-et-scolarisation» ou encore «vivres-et-formation». L'ultime objectif étant évidemment l'éradication de la pauvreté.

RÔLE DE LA SUISSE

Le PAM est un partenaire privilégié de la Suisse pour ce qui est de l'acheminement de son aide alimentaire dans les situations d'urgences et en faveur des populations réfugiées et déplacées. Géographiquement parlant, la collaboration entre le PAM et la Suisse est concentrée en Afrique, mais aussi, dans une moindre mesure, en Asie et au Proche-Orient. En 2007, les contributions de la Suisse aux opérations du PAM se sont élevées à environ CHF 42 millions. Cette somme comprend les contributions en nature (aide alimentaire) et en espèce, ainsi que la mise à disposition d'experts techniques et de matériels spécifiques.

DIRECTEUR DU BUREAU DE GENEVE

M. Daly BELGASMI

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Christiane BERTHIAUME (christiane.berthiaume@wfp.org)

Mme Ariane WALDVOGEL (ariane.waldvogel@wfp.org)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

6

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

9'139 agents (90% du personnel du PAM travaille sur le terrain)

* M. Charles VINCENT

Directeur

* Mme Patricia KENNEDY

Directeur adjoint

PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

(Joint United Nations Programme on HIV/AIDS)
ONUSIDA - UNAIDS

Application de l'accord de siège de l'OMS

Avenue Appia 20 - 1211 Genève 27
Tél. : 022 791 36 66 - Fax : 022 791 41 87
www.unaids.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Premier programme commun des Nations Unies jamais conçu, l'ONUSIDA a été créée en 1996 par six organisations coparrainantes: l'OMS, l'UNICEF, le PNUD, la FNUAP, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis lors, l'ONUSIDA a été rejoint par le PAM, l'ONUSDC, l'OIT et le HCR.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Principal ambassadeur de l'action mondiale contre le VIH/SIDA, l'ONUSIDA mobilise les actions contre l'épidémie de ses dix organismes coparrainants, tout en ajoutant à ces efforts des initiatives spéciales. Son but est de guider et soutenir l'élargissement de la riposte internationale au VIH sur tous les fronts et dans tous les domaines - médical, social, économique, culturel et politique, éducation, santé publique et droits de l'homme. L'ONUSIDA s'attache à renforcer leadership et coordination au plus haut niveau et s'efforce de provoquer une mobilisation politique et sociale rapide en réponse à l'expansion de l'épidémie, en collaboration avec un éventail croissant de partenaires, en particulier au niveau national.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse contribue financièrement à l'ONUSIDA depuis sa création et fait partie de ses 10 principaux contributeurs. Elle est membre du groupe informel "Friends of UNAIDS". Sa contribution est de 4 millions de francs suisses depuis 2001.

DIRECTEUR EXECUTIF

M. Michel SIDIBE

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Helen FRARY, Cheffe, Relations extérieures et gouvernance

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

217

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE RESTE DU MONDE

267

* M. Michel SIDIBE

Directeur exécutif

* Dr. Deborah LANDEY

Directrice exécutive adjointe

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

(United Nations Environment Programme)

PNUE - UNEP

Organisme onusien avec bureau régional pour l'Europe à Genève
et siège principal à Nairobi (accord de siège ONU)

Chemin des Anémones 11-13 - 1219 Châtelaine

Adresse postale : Palais des Nations - 1211 Genève 10

Tél. : 022 917 12 34 - Fax : 022 797 34 20

www.unep.ch

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Créé à Nairobi à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été le premier organisme des Nations Unies établi dans un pays en développement.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Sa tâche principale est de favoriser la prise de conscience et l'action écologique au niveau mondial. Il coordonne les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et collabore avec les gouvernements, les scientifiques, les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales, y compris les associations de femmes et de jeunes. Tout en s'occupant de questions écologiques très diverses, il concentre ses activités sur des problèmes tels que l'atmosphère et les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les ressources en eau douce, les océans et les zones côtières, la déforestation et la désertification, la diversité biologique, les biotechnologies, la santé et la sécurité dans le domaine chimique.

RÔLE DE LA SUISSE

Budget du PNUE: USD 152 million for the biennium 2008-2009 (soit 76 millions pour 2009). Contribution volontaire de la Suisse USD 3,850,541.

DIRECTEUR ET REPRESENTANT POUR L'EUROPE

M. Christophe BOUVIER

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Christophe BOUVIER

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

236

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

1'158

Bureau régional pour l'Europe (ROE)

*M. Christophe BOUVIER

Directeur et représentant régional

Secrétariats de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Stockholm

*M. Donald COOPER

Secrétaire exécutif de la Convention de Stockholm, co-secrétaire exécutif de la Convention de Rotterdam

Substances chimiques

M. Per Bakken

Directeur

Base Mondiale de Données sur les Ressources (GRID/GENEVA)

*M. Ronald WITT

Coordinateur régional

Secrétariat de la Convention de Bâle (SBC)

Mme Katharina KUMMER-PEIRY

Secrétaire exécutif

Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvage menacées d'extinction (CITES)

*M. John SCANLON

Secrétaire général

Unité de la biosécurité

M. David DUTHIE

Coordonateur

Service post-conflits

*M. Henrik SLOTTE

Chef

Service de l'économie et du commerce

*M. Steve STONE

Chef

Groupe de gestion de l'environnement (EMG)

*M Ivar BASTE

Directeur

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

(United Nations Development Programme)

PNUD - UNDP

Organisme onusien avec bureau à Genève et siège principal à New York
(accord de siège ONU)

Chemin des Anémones 11-13 - 1219 Châtelaine

Tél. : 022 917 85 36 - Fax : 022 917 80 01

www.undp.org

registry.ch@undp.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est, au niveau mondial, la plus importante source multilatérale de financement sous forme de dons de la coopération pour le développement. Il a été créé en 1965 par la fusion de deux programmes de coopération technique.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le PNUD est le réseau mondial de développement du système des Nations Unies. Il prône le changement et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur conditions de vie. Le PNUD est présent sur le terrain dans 166 pays, les aidant à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Pour renforcer leurs capacités, ces pays peuvent s'appuyer à tout moment sur le personnel du PNUD et son large éventail de partenaires. Les dirigeants du monde se sont engagés à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire, dont l'objectif primordial est de diminuer de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Le réseau du PNUD relie et coordonne les efforts faits aux niveaux mondial et national en vue d'atteindre ces objectifs. Nous nous attachons à aider les pays à élaborer et partager des solutions aux problèmes touchant aux questions suivantes : Gouvernance démocratique, Réduction de la pauvreté, Prévention des crises et le relèvement, Environnement et énergie, VIH/sida. Le PNUD aide les pays en développement à mobiliser et utiliser l'aide internationale efficacement. Dans toutes nos activités, nous encourageons la protection des droits de l'homme et favorisons la participation active des femmes.

Le bureau de liaison de PNUD à Genève a la responsabilité spécifique d'assurer le renforcement des partenaires et des relations avec les donateurs en France et en Suisse. Il identifie, renforce et développe la capacité institutionnelle du PNUD à améliorer ses partenariats stratégiques avec une grande variété de partenaires, principalement les pays de programme et les pays donateurs, le système des Nations-

Dernière mise à jour le 28.06.10

Unies, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales, les banques régionales, le monde universitaire et les fondations ainsi que les partenaires participant à la campagne de coopération décentralisée de l'ONU.

Faits et chiffres : 135 bureaux du PNUD de par le monde, 166 pays où le PNUD est présent, 5 milliards de dollars de revenus pour 2008, 7'791 Volontaires des Nations Unies à l'oeuvre dans le monde, 629 Rapports nationaux sur le développement humain publiés dans 135 pays, et 34 Rapports régionaux sur le développement humain publiés, 83 pays où le PNUD a fourni des appuis pour la prévention de crises et le relèvement en 2008, 50 pays où le PNUD a renforcé les parlements nationaux en 2008.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre du PNUD. Sa contribution à ce programme pour l'année 2008 se monte à CHF 54 millions, sur un budget annuel de ressources ordinaires de 1,48 milliards de dollars, ce qui en fait le 9^{ème} contributeur du PNUD.

DIRECTRICE DU PNUD A GENEVE

Mme Cécile MOLINIER

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Gisèle MOUSSALLI

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

121

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

8'473

* Mme Cécile MOLINIER

Directrice, Bureau du PNUD à Genève

Mme Najat ROCHDI

Directrice adjointe, Bureau du PNUD à Genève

M. Miguel BERMEO

Directeur adjoint, Bureau pour la prévention des crises et le relèvement

M. Adam ROGERS

Conseiller principal en communication stratégique, Bureau du PNUD à Genève

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE TELECOMMUNICATIONS AERONAUTIQUES

(Airline telecommunications and Information services)
SITA/ISAT

Organisation internationale non gouvernementale à caractère intergouvernemental
prédominant (accord de nature fiscale)

Chemin de Joinville 26
Case postale 31 - 1216 Genève
Tél. : 022 747 62 00 - Fax : 022 747 62 34
www.sita.aero

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

La Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques (SITA) fut fondée en 1949 par des sociétés aériennes et elle fournit des services aux divers acteurs engagés dans l'industrie des transports aériens. Par le biais d'un réseau mondial de télécommunications, la SITA offre des services de télécommunications et de traitement et gestion de l'information.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

La SITA offre des services à ses clients dans 225 pays et territoires. Elle compte 550 membres, parmi lesquels des sociétés aériennes et d'autres sociétés actives dans le domaine des transports aériens, telles que des autorités aéroportuaires, ainsi que des fabricants d'avions et de moteurs d'avions. La SITA offre ses services à un grand nombre de multinationales.

RÔLE DE LA SUISSE

IATA ainsi que Swiss International Air Lines AG, Swissair International AG, Edelweiss Air, Jet Aviation, Tag Aviation et Privatair sont membres de la SITA.

CHIEF EXECUTIVE OFFICER

M. Francesco VIOLANTE

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. Maroun CHKEIBAN, (Tél. : 022 747 67 50, Fax : 022 747 67 67, maroun.chkeiban@sita.aero)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

300

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE:

4'600

M. Francesco VIOLANTE

Chief Executive officer
Francesco.Violante@sita.aero

M. Colm O'HIGGINS

Directeur financier
Colm.O'higgins@sita.aero

M. Richard STOKES

Directeur commercial
richard.stokes@sita.aero

Mme Astrid WARREN

Directrice des ressources humaines
astrid.warren@sita.aero

M. David GREAVES

Directeur juridique
David.Greaves@sita.aero

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

(International Telecommunication Union)
UIT - ITU

Agence spécialisée des Nations Unies / organisation intergouvernementale
(accord de siège)

Place des Nations - Case postale 820 - 1211 Genève 20
Tél. : 022 730 51 11 - Fax : 022 733 72 56
www.itu.int

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Union internationale des télécommunications (UIT) a été fondée à Paris en 1865 sous la dénomination d'Union télégraphique internationale. Elle a changé de nom en 1934 après l'adoption à Madrid de la Convention internationale des télécommunications (1932). L'UIT est devenue l'institution spécialisée des Nations Unies chargée des télécommunications en 1947, à la suite d'un accord conclu entre ses plénipotentiaires et l'ONU.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'UIT a pour objet d'assurer et d'élargir la coopération internationale en faveur de l'amélioration et de l'utilisation rationnelle des télécommunications et des nouvelles technologies, de promouvoir la mise au point d'installations techniques et leur exploitation la plus efficace possible de manière à améliorer les services de télécommunications et les nouvelles technologies, à les rendre plus utiles et à les mettre à la portée du grand public, ainsi que d'harmoniser les actions nationales destinées à réaliser ces objectifs. L'UIT favorise l'adoption de mesures visant à protéger les vies humaines grâce à la coopération des services de télécommunications. L'organe suprême de l'UIT est la Conférence de plénipotentiaires qui se réunit tous les quatre ans et est chargée de déterminer la politique fondamentale de l'Union.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est très présente au sein de l'UIT, au budget de laquelle (329 millions de francs suisses) elle contribue à raison de 4,7 millions (soit 2,2%). Elle y prend une part active dans l'effort visant à adapter l'organisation au marché de plus en plus compétitif et de plus en plus libéralisé des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (NTIC : « new telecommunications and information technologies »). Par ailleurs, elle a été choisie pour accueillir, en décembre 2003, la première phase du « Sommet Mondial sur la Société de l'Information » qui, sous les auspices de l'UIT, a abordé les défis que les NTICs soulèvent pour la communauté internationale, en particulier pour les pays en développement.

Dernière mise à jour le 06.07.10

SECRETAIRE GENERAL

Dr Hamadoun I. TOURÉ

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Patricia BENOIT-GUYOT

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

786 au 31.05.10

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

46 personnes en poste sur le terrain au 31.05.10

389 missions d'assistance technique pour l'année 2009

Secrétariat général

Dr Hamadoun I. TOURÉ

Secrétaire général

M. Houlin ZHAO

Vice-Secrétaire général

Mme Doreen BOGDAN MARTIN GARCIA

Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres (SPM)

M. Alexander NTOKO

Chef de la Division de la stratégie institutionnelle (CSD)

Mme Marie-Odile BEAU

Chef de la Division de la gouvernance institutionnelle et des relations avec les membres (CGM)

M. Richard BARR

Chef du Département de l'administration et des finances

M. Idrissa SAMAKE

Chef du Département des conférences et des publications

M. Anders NORSKER

Chef du Département des services informatiques

M. Blaise JUDJA-SATO

Directeur exécutif a.i. de TELECOM UIT

Mme Patricia BENOIT-GUYOT

Chef du protocole et Chargée principale des relations extérieures

Bureau de développement des télécommunications (BDT)

M. Sami AL BASHEER

Directeur du Bureau de développement des télécommunications

AL MORSHID

M. Yuri GRIN

Adjoint au Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Bureau des radiocommunications (BR)

M. Valery TIMOFEEV

Directeur du Bureau des radiocommunications

M. Fabio S. LEITE

Adjoint au Directeur du Bureau des radiocommunications et Chef du Département de l'informatique, de l'administration et des publications (IAP)

Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)

M. Malcolm JOHNSON

Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

M. Reinhard SCHOLL

Adjoint au Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications et Chef du Département de la politique de normalisation des télécommunications

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES

(International Union for the Protection of New Varieties of Plants)
UPOV

Organisation intergouvernementale (accord de siège)

Chemin des Colombettes 34 - 1211 Genève 20

Tél. : 022 338 91 11 - Fax : 022 733 03 36

www.upov.int

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a été créée par la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales signée à Paris en 1961 et est opérationnelle depuis 1968. Elle a signé un accord de siège avec le Conseil fédéral en 1983. Conformément à un accord conclu entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'UPOV, le Directeur général de l'OMPI est le Secrétaire général de l'UPOV et l'OMPI fournit des services administratifs à l'UPOV.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'UPOV a pour mission de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous. L'UPOV compte 67 membres.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'UPOV. Sa contribution pour 2008 est de 80'462 francs suisses.

SECRETAIRE GENERAL

M. Francis GURRY (Directeur général de l'OMPI)

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

Mme Rosa Maria SANCHEZ-VISCANO GOMEZ (upov.mail@upov.int)

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

11

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE

-

M. Rolf JÖRDENS

Secrétaire général adjoint

M. Peter BUTTON

Directeur technique

UNION INTERPARLEMENTAIRE

(Inter-Parliamentary Union)

UIP - IPU

Organisation internationale (accord de siège)

Maison des Parlements - Chemin du Pommier 5

Case postale 330 - 1218 Le Grand-Saconnex

Tél. : 022 919 41 50 - Fax : 022 919 41 60

www.ipu.org

postbox@mail.ipu.org

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Créée en 1889, l'Union interparlementaire - l'Organisation mondiale des Parlements des Etats souverains - a été le premier forum politique multilatéral permanent. Elle a oeuvré à la création de la Société des Nations (SDN), dont l'ONU a pris la relève. L'Union coopère avec l'ONU et ses institutions spécialisées et a signé des accords de coopération avec elles. Elle apporte au débat international toute la diversité des courants politiques représentés au sein des Parlements. 155 Parlements nationaux sont actuellement membres de l'Union. L'Union interparlementaire a également un bureau de liaison avec les Nations Unies à New York. L'UIP compte à ce jour 9 assemblées parlementaires régionales associées. L'organisation mondiale des parlements dispose d'un bureau à New York en tant qu'Observateur permanent auprès de l'ONU.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'Union interparlementaire favorise les contacts et l'échange d'expérience entre les parlements et leurs membres, examine les questions d'intérêt international et se prononce à leur sujet. Elle contribue à la promotion des droits de l'homme et de la communauté parlementaire - qui représente plus de 40'000 législateurs dans le monde - ainsi qu'au renforcement et au développement des institutions représentatives nationales et à la promotion du partenariat entre hommes et femmes en politique. Elle dispose également d'un comité pour les questions relatives au Moyen-Orient.

RÔLE DE LA SUISSE

Le Parlement suisse est membre de l'Union interparlementaire.

SECRETAIRE GENERAL

M. Anders B. JOHANSSON

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

(pour conférences, colloques, visites)

M. James JENNINGS, Chargée de la Communication

NOMBRE D'EMPLOYES A GENEVE

41

NOMBRE D'EMPLOYES DANS LE MONDE (à New York)

5

M. Theo-Ben GURIRAB (Namibie)

Président de l'UIP

M. Anders B. JOHANSSON

Secrétaire général

UNION POSTALE UNIVERSELLE

(Inter-Parliamentary Union)

UIP - IPU

Organisation internationale (accord de siège)

Union postale universelle

Bureau international

Case postale - 3000 BERNE 15 - SUISSE

Téléphone : +41 31 350 31 11

Télécopie : +41 31 350 31 10

Communication

Culturel

Développement

Droit

Economie

Education

Environnement

Humanitaire

Politique / Paix

Qualité de vie

Recherche

Santé

Science

Social

Syndicats

Technologie

Tourisme

Transports

BREF HISTORIQUE

Créée en 1874, l'UPU, dont le siège se trouve à Berne, capitale de la Suisse, est la plus ancienne organisation internationale après l'Union internationale des télécommunications. Avec 191 Pays-membres, elle constitue le principal forum de coopération entre les acteurs du secteur postal, permettant d'entretenir un véritable réseau universel offrant des produits et services modernes. Ainsi, l'organisation remplit un rôle de conseil, de médiation et de liaison et fournit, s'il y a lieu, l'assistance technique. Elle fixe des règles pour les échanges de courrier international et formule des recommandations pour stimuler la croissance des volumes de courrier et améliorer la qualité du service offert aux clients. Toutefois, en tant qu'organisation apolitique, l'UPU n'intervient pas dans les affaires relevant des postes nationales. Par exemple, les postes fixent leurs propres tarifs et décident de la nature et de la quantité de timbres-poste à émettre ainsi que du mode de gestion de l'exploitation et du personnel postal. Ayant pour mission de développer la communication sociale, culturelle et commerciale entre les peuples grâce à un fonctionnement efficace des services postaux, l'UPU est appelée à jouer un rôle prépondérant dans la dynamisation constante de ces services.

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

L'UPU compte aujourd'hui 191 Pays-membres. Les organes principaux de l'UPU sont: le Congrès postal universel, le Conseil d'administration, le Conseil d'exploitation postale et le Bureau international, qui agit en tant que Secrétariat de l'UPU. Il est dirigé par M. Edouard Dayan depuis 2005. Il a été réélu à ses fonctions en 2008 jusqu'à la fin de 2012. Par ailleurs, le Comité consultatif, rattaché au Conseil d'administration, fut créé en 2004 afin de permettre aux partenaires du secteur postal autres que les opérateurs postaux désignés, les gouvernements et les régulateurs, de participer aux discussions et aux travaux de l'UPU. Ses membres n'ont pas de droit de vote. Les Pays-membres de l'UPU ont le droit de constituer des Unions restreintes pour renforcer la coopération entre administrations postales et améliorer les services. Ils peuvent aussi conclure entre eux des accords spéciaux. Toutefois, aucun arrangement de ce type ne doit renfermer de dispositions prévoyant un traitement moins favorable pour les clients que celui prévu par les Actes de l'UPU. Il existe actuellement 17 Unions restreintes, couvrant la plupart des régions du monde. La présence sur le terrain des Conseillers régionaux de l'UPU a pour objet de renforcer l'aptitude du Bureau international à aider les postes des pays en développement le plus efficacement possible. Les Conseillers régionaux sont principalement chargés de la programmation, de la préparation, de l'exécution et du suivi de projets de développement postal dans leur région. Ils aident également les pays en développement et les pays les moins avancés à constituer des projets pouvant être financés par le Fonds pour l'amélioration de la qualité de service de l'UPU. A la suite de

conflits ou lorsque des catastrophes naturelles surviennent dans leur région, les Conseillers régionaux participent à l'évaluation des besoins urgents pour rétablir le service postal le plus rapidement possible. Par ailleurs, par l'entremise de son Centre de technologies postales, l'UPU a créé un certain nombre de centres de support régionaux dans différentes parties de la planète pour favoriser les activités en matière de technologie de l'information. Ces centres gèrent, dans leurs régions respectives, le déploiement des applications, des produits et des services technologiques et assurent un appui technique.

RÔLE DE LA SUISSE

La Suisse est membre de l'UPU depuis le 1er juillet 1875 et participe activement à ses travaux. Elle est actuellement membre du Conseil d'exploitation postale et préside la Commission 1 (Poste aux lettres) jusqu'en 2012. Elle participe également à un certain nombre d'autres groupes de projets. La contribution volontaire de la Suisse au budget biennal de l'UPU est de l'ordre de 600 000 francs.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BUREAU INTERNATIONAL

M. Edouard DAYAN (France)

VICE-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BUREAU INTERNATIONAL

M. Guozhong HUANG (République populaire de Chine)

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Bishar HUSSEIN (Kenya)

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION POSTALE

M. Andreas TAPRANTZIS (Grèce)

PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Charles PRESCOTT (Etats-Unis d'Amérique)

PERSONNES DE CONTACT AU SEIN DE L'ORGANISATION

Cabinet du Directeur général du Bureau international :

Olivier Boussard, Chef de cabinet

+41 31 350 33 80 (olivier.boussard@upu.int)

Relations de presse :

Rhéal LeBlanc, Chef de la communication

+41 31 350 32 51 (rheal.leblanc@upu.int)

Location de salles de conférences :

Andreas Kerll, Chef des services généraux et de conférence

+41 31 350 32 30 (andreas.kerll@upu.int)

NOMBRE D'EMPLOYÉS A BERNE

151 au Bureau international

11 à l'Unité EMS de la Coopérative EMS

47 au Centre de technologies postales de la Coopérative télématique

7 Coordonnateurs régionaux (Asie/Pacifique, Caraïbes, Amérique latine, Pays arabes, Europe et CEI, Afrique ouest/centrale, Afrique australe/est)

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Edouard DAYAn	Directeur général
M. Guozhong HUANG	Vice-Directeur général
Mme Juliana NEL	Directrice du cabinet et de la communication
M. Ken MCKEOWN	Directeur du développement des marchés
M. Abdelilah BOUSSETA	Directeur de la coopération au développement
M. Pascal CLIVAZ	Directeur des finances et de la stratégie
M. Daniel LEGOFF	Directeur de la logistique
Mme Jutta NOPPER	Directrice des ressources humaines et relations sociales
Mme Odile MEYLAN	Directrice des affaires juridiques
M. Murray BUCHANAN	Directeur des affaires économiques et réglementaires
M. Akio MIYAJI	Directeur des opérations et de la technologie
M. Harald WEYERICH	Directeur du Centre de technologies postales
M. Brian HUTCHINS	Directeur de l'Unité EMS